



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

HORS DIRECTIONS
Secrétariat Général
070-DM

Le 10 février 2015

PROJETS DE DELIBERATIONS SOUMIS
AU CA DU 16 FEVRIER 2015 À 18 H 30
Parc des Expositions - MULHOUSE

1 Désignation du secrétaire de séance

HORS DIRECTIONS

2 Approbation du procès-verbal du 26 septembre 2014
et du 14 novembre 2014 (070)

3 Projet de délibération n°255C Désignation des délégués communautaires au
sein des organismes et associations divers –
délibération complémentaire (070)

4 Projet de délibération n°270C Rapport développement durable 2014 de
m2A (042)

5 Projet de délibération n°264C Débat d'orientation budgétaire 2015 (050)

6 Projet de délibération n°271C Pôle métropolitain - présence de Mulhouse
Alsace Agglomération au salon international
des professionnels de l'immobilier (MI PIM) de
Cannes 2015 (211)

7 Projet de délibération n°272C Renouvellement de l'avance de trésorerie
consentie à la SERM (0502)

ESPACES PUBLICS

8 Projet de délibération n°267C Renouvellement d'une convention pour la
fourniture de carburant GPL au Groupe
hospitalier de la région de Mulhouse et Sud
Alsace (121)

▪ POINTS DIVERS

Le Président
Jean-Marie BOCKEL



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2015

Publication : 18/02/2015

Certifié conforme
Délibération exécutoire le 18/02/2015
Le Président Signé

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL
Président

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 16 février 2015

57 conseillers présents (90 en exercice, 11 procurations)
Monsieur Nazon est désigné secrétaire de séance.

**DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES AU SEIN DES
ORGANISMES ET ASSOCIATIONS DIVERS- DELIBERATION
COMPLEMENTAIRE (070/ 5.3/ 255C)**

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération est représentée au sein des associations et dans de nombreux organismes ainsi que le prévoient leurs statuts.

A ce titre, Mulhouse Alsace Agglomération désigne le représentant suivant :

Dir	ORGANISME/ ASSOCIATION	Titulaire/ suppléant
HD	Conseil d'administration du Collège VILLON	M.STOESSEL

Pour Extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Christian NAZON

CERTIFIE CONFORME
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 18/02/15
(loi du 2.3.1982 mod. ART. 17)

Le Président

Jean-Marie BOCKEL



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL
Président

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 16 février 2015

60 conseillers présents (90 en exercice, 11 procurations)
Monsieur Nazon est désigné secrétaire de séance.

RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2014 DE M2A (042/ 8.8/ 270C)

Ce rapport, sur la situation interne et territoriale vise à recenser et évaluer l'ensemble des politiques publiques, des programmes et des actions, portés ou soutenus par m2A en 2014, en faveur du développement durable comme le prévoit la Loi Grenelle et son décret d'application (n°2010-788 du 12 juillet 2010).

Le présent rapport s'articule autour de 5 finalités, définies par le code de l'environnement :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- Épanouissement de tous les êtres humains,
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ce rapport vient illustrer l'engagement de l'agglomération en faveur d'un développement durable, fil conducteur du projet communautaire qui fixe les grandes orientations à l'horizon 2020 autour de trois priorités : un territoire responsable, un territoire performant, un territoire solidaire et attractif.

A titre d'exemple, ce rapport 2014 est l'occasion notamment de revenir sur la nouvelle dynamique engagée en matière de transition énergétique dans la continuité du Plan Climat Territorial, la première année de mise en service de la biomasse à la centrale thermique de l'Ilberg permettant un développement

conséquent de la production d'énergies renouvelables sur le territoire, la mobilisation des acteurs du Plan Local de prévention des déchets, le soutien aux projets innovants du territoire en matière de croissance verte, ou encore en interne à la collectivité, la création d'une plateforme de véhicules électriques pour les déplacements professionnels et la poursuite de paniers issus de circuits courts à destination des agents de la collectivité.

Plus globalement, le développement des modes de transports doux, à travers par exemple la réalisation d'itinéraires cyclables, les actions en matière de biodiversité, le développement des services à la population participent pleinement aux finalités évoquées ci-dessus.

Ces quelques exemples, parmi tant d'autres, viennent ainsi attester de la contribution de m2A aux enjeux du développement durable.

Le Conseil d'Agglomération approuve le rapport Développement Durable de m2A.

P.J. : 1 rapport

Pour Extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services



Christian NAZON

CERTIFIE CONFORME
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 18/02/15
(loi du 2.3.1982 mod. ART. 17)

Le Président



Jean-Marie BOCKEL



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

2014

**RAPPORT SUR LA SITUATION
INTERNE ET TERRITORIALE
EN MATIÈRE DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

CONTENU ET ENJEUX D'UN RAPPORT SUR LA SITUATION INTERNE ET TERRITORIALE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de la promulgation des lois environnementales **Grenelle 2**, le décret d'application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, soumet les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable, préalablement aux débats d'orientation budgétaires. Cette obligation est rendue effective par le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 qui en précise le contenu.

Le présent rapport 2014, réalisé sur la base de référentiels méthodologiques¹ et avec la contribution des services de m2A dans l'actualisation des indicateurs, aborde chaque initiative sous l'angle d'une problématique pertinente choisie parmi les **cinq finalités du cadre de référence** pour les projets territoriaux de développement durable telles que citées à la fois dans le décret 2011-687 et dans le code de l'environnement (article L.110-1.III) :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère.
 - Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources.
 - Épanouissement de tous les êtres humains.
 - Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations.
 - Dynamiques de développement suivant des modes de production et de Consommation responsables.
- Ce rapport vient ainsi illustrer l'engagement de l'agglomération en faveur du développement durable, fil conducteur du **projet communautaire**. Il témoigne par ailleurs de la volonté de m2A à intégrer de manière transversale, dans l'ensemble de ses politiques publiques, les enjeux du développement durable.
- Il référence les **actions, politiques publiques et programmes conduits au cours de l'année 2014**, tout en évoquant les orientations pour l'année à venir.
- Il concerne simultanément les initiatives engagées sur le territoire et celles menées au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.

La mise en valeur des résultats disponibles permet d'illustrer les contributions de m2A aux défis nationaux, européens et internationaux en matière de développement durable.

¹ Premiers éléments méthodologiques pour l'élaboration du rapport sur la situation en matière de développement durable à l'usage des collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, juin 2012, Collection *Références* du Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable (SEEIDD) et du Commissariat général au développement durable (CGDD), Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

SOMMAIRE

Introduction1

Chapitre 1

Lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

1. La mobilisation du territoire dans le cadre du Plan Climat Territorial5

2. La maîtrise des consommations6

 2.1 La sobriété énergétique6

 2.2 L'efficacité énergétique dans le bâti.....7

 2.3 Production d'énergies renouvelables sur le territoire.....8

3. Les modes de déplacement moins émetteurs9

 3.1 Le Plan de Déplacements Urbains (PDU).....9

 3.2 Le développement des transports en commun : le tram bus9

 3.3 Le Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE)10

 3.4 Pratique des mobilités douces et actives10

4. La qualité de l'air intérieur et extérieur.....11

Chapitre 2

Espaces ruraux et naturels : préservation et sensibilisation

1. La gestion de l'espace rural et périurbain en faveur de la biodiversité.....12

2. Préservation de la biodiversité et Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)
.....12

3. La gestion durable de l'eau.....13

4. Le projet « agriculture durable »13

5. Les structures ressources d'animation et de sensibilisation.....14

Chapitre 3

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

1. Politique de la ville dans l'agglomération	15
2. L'accès des seniors à la culture et aux loisirs.....	16
3. La Commission Intercommunale d'Accessibilité.....	16

Chapitre 4

Epanouissement de tous les êtres humains

1. « Habiter Mieux, Louer Mieux » : développement durable et habitat	17
2. Un cadre de vie durable : des éco-quartiers exemplaires	17
3. La Journée Citoyenne.....	18

Chapitre 5

Développement économique suivant des modes de production et de consommation responsables

1. Stratégie territoriale	19
2. Innovation et croissance verte	19
3. La collecte et le traitement des déchets	20
4. Le Programme Local de Prévention des déchets (PLP)	21
4.1 Un programme sur 5 ans.....	21
4.2 Une communication dédiée.....	21
4.3 Une année axée sur la mobilisation et la sensibilisation	22
4.4 La Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD)	22
4.5 Les autres actions du PLP en 2014.....	23
5. La consommation responsable	24
5.1 Le soutien au développement des circuits courts d'approvisionnement..	24
5.2 La collectivité éco-consommatrice : le Plan Climat d'Entreprise.....	24
Conclusion.....	25

Chap 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

1. La mobilisation du territoire dans le cadre du Plan Climat Territorial



Une nouvelle dynamique en matière de transition énergétique

...pour la collectivité :

Mulhouse Alsace Agglomération et la Ville de Mulhouse ont déposé leur candidature en vue de la mise en place d'un système de management du développement durable et de l'énergie. Cela s'inscrit dans le cadre du dispositif **Cit'ergie** porté par l'ADEME. Cette opération vise l'amélioration continue des politiques climat-énergie menées par nos collectivités et l'obtention d'un label. Elle aura également vocation à renforcer le Plan Climat d'Entreprise existant.

...vers les partenaires :

2014 a marqué le lancement de réflexions autour de la mise en place d'une alliance territoriale de la transition énergétique réunissant tous les acteurs de l'agglomération qui aura pour mission d'élaborer un plan stratégique et

opérationnel. Ces réflexions donneront lieu à plusieurs temps forts en 2015 et devraient permettre l'émergence de nouveaux outils à destination des partenaires locaux.

Cette démarche qui s'inscrit en lien avec les ambitions gouvernementales liées aux enjeux de transition énergétique a fait l'objet d'un dépôt de candidature par m2A dans le cadre de l'appel à initiatives national « territoire à énergie positive pour la transition énergétique et la croissance verte ».

...vers le grand public

La participation de m2A au salon Positi'Vie et la vente de la climat box se sont poursuivies en 2014. L'opération « famille à énergie positive » a, quant à elle, prit de l'ampleur à travers une communication large et le recrutement d'une trentaine de familles volontaires. Elles seront coachées et

accompagnées par l'Espace Info Energie de l'Agence Locale de la Maîtrise de l'énergie (ALME) afin de réduire leurs consommations d'énergie et d'eau de 8% par rapport à 2013. Une opération de lancement a été organisée lors du Salon Positi'Vie.

...à différentes échelles

Le travail en réseau des plans climat alsaciens mené par la Région Alsace et l'ADEME s'est renforcé en 2014 à travers la création d'outils communs.. L'information des communes s'est quant à elle poursuivie, en lien avec l'actualité réglementaire sur des thèmes tels que l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie.



La Climat Box et ses outils



Lien utile :

<http://www.mulhouse-alsace.fr/fr/developpement-durable>

2. La maîtrise des consommations d'énergie

2.1 Sobriété énergétique

La démarche « **négaWatt** » est une source d'inspiration pour m2A en matière de réduction des consommations énergétiques. Elle se décline selon 3 axes :

- sobriété énergétique
- efficacité énergétique
- utilisation des énergies renouvelables.

Subvention 2014 accordée à l'ALME par m2A : **70 000€**

Liens utiles :

www.familles-a-energie-positive.fr

www.positivie.com
www.alme-mulhouse.fr

Le défi des familles à énergie positive

Ce défi participe à la démarche de sensibilisation aux éco-gestes. En 2014, 32 familles se sont engagées à modifier leurs habitudes de consommations d'énergie au quotidien dans leur foyer et ainsi atteindre 8% d'économies d'énergie comparativement à 2013. Les économies sont uniquement induites par le biais de modifications des comportements des familles. L'évaluation des réductions de consommation s'effectue sur 5 mois (de décembre à avril) et permet en moyenne aux participants d'économiser 200€/an.

Le lancement officiel du défi 2014 des familles à énergies positives d'Alsace, organisé par m2A s'est déroulé en novembre avec l'ensemble des participants du territoire, à l'occasion du salon Positi'vie.



Le Salon Positi'vie

La 8e édition du Salon Positi'vie, salon de la maison saine et économe en énergie, a eu lieu du 21 au 23 novembre au Parc des Expositions de Mulhouse. Une cinquantaine d'exposants spécialisés, sélectionnés par m2A, l'ADEME et la Région Alsace, étaient réunis autour de thématiques en lien avec la construction, la rénovation, l'isolation, le chauffage écologique, l'économie d'énergie, et les énergies renouvelables.

M2A a pu y sensibiliser le grand public aux démarches de sobriété grâce à son stand d'information sur le salon notamment via la présentation et la vente de la Climat Box.

M2A oriente également sa démarche d'information vers les collectivités et les professionnels, en organisant des conférences-débats. Deux tables rondes ont été organisées sur les thématiques suivantes : « Efficacité énergétique, qualité de l'air intérieur : comment les collectivités peuvent-elles s'approprier et s'adapter aux évolutions réglementaires ? »



L'Agence Locale de la Maîtrise de l'énergie (ALME)

Dans le cadre de sa compétence relative à l'énergie, m2A a contribué à la création de l'ALME en 1999.

Son objectif est la lutte contre le réchauffement climatique, via l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables.

L'ALME assure des actions de sensibilisation et d'information du grand public par le biais de l'Espace Info-Energie (EIE) disposant de deux conseillères.

En complément, un conseiller en énergie partagée, accompagne les communes de moins de 10 000 habitants dans leurs actions d'efficacité énergétique.



2.2 Efficacité énergétique dans le bâti

Les objectifs nationaux Consommation énergétique du bâti

- Diminuer de 38% la consommation des bâtiments existants.
- Réhabiliter 300 000 logements de propriétaires modestes jusqu'en 2017, afin d'atteindre des économies d'énergie d'au moins 25% (dans le cadre de l'engagement national contre la précarité énergétique).

« Habiter mieux » 2014 : des aides auprès de 346 logements.

Liens utiles :

<http://www.mulhouse-alsace.fr/fr/aides-aux-proprietaires>

<http://jerenovebbc.info>

Le pôle de compétences BBC

Cet outil, créé en 2009, a pour objectif de fédérer un réseau de compétences autour de la rénovation thermique des bâtiments et de susciter l'innovation technologique en lien avec le marché de l'efficacité énergétique.

Le programme « Je rénove BBC »

M2A participe au programme « Je rénove BBC » mené par la Région Alsace et EDF dans le cadre de son pôle de compétence BBC.

Les propriétaires qui font une rénovation BBC de leur maison individuelle, perçoivent de la part de m2A une aide de 4 000 €, en complément des aides de la Région et d'EDF. Sur la période 2010-2014, 70 rénovations BBC ont été financées sur le territoire de m2A dans le cadre de ce programme, et 7 sont en attente de notification.



Le programme « Habiter Mieux »

Afin de combattre la précarité énergétique, m2A s'associe au programme « Habiter mieux » de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). Il s'agit notamment d'apporter une aide aux travaux de rénovation thermique de logements privés anciens, afin d'améliorer leur performance énergétique d'au moins 25%.

En 2014, l'équipe de m2A chargée du programme « Habiter mieux » a réalisé, pour des maisons individuelles, 276 visites techniques et 260 études thermiques.

Efficacité énergétique du patrimoine communautaire

M2A assure un suivi trimestriel des consommations par type d'énergie, sur l'ensemble de ses bâtiments, avec un zoom sur les bâtiments les plus énergivores.

Afin d'affiner ce suivi et d'amplifier une véritable politique de réduction des consommations d'énergie du patrimoine, un logiciel de suivi des consommations, adapté aux besoins de la collectivité, est en cours de développement en interne. Cet outil permet le suivi et l'analyse des données de facturation et de relevés afin de réduire les consommations d'énergie des bâtiments, à la fois à court terme (détection de dérives, optimisation des réglages, optimisation des usages et sensibilisation des usagers), et à plus longue échéance (planification des investissements et interventions économies d'énergie).

2.3 Production d'énergies renouvelables sur le territoire



Les réseaux de chaleur

Ces réseaux de chaleur majeurs alimentés en bois énergie desservent des quartiers de l'agglomération et sont gérés par m2A :

- Le réseau de chaleur de l'Illberg, alimenté à 50% par du bois, qui permet de fournir en chauffage 2 700 logements du quartier des Coteaux ainsi que l'Université de Haute-Alsace et divers bâtiments tertiaires. Cet équipement, produit par ailleurs chaque année 22 700 MWh d'électricité par cogénération, soit l'équivalent de la consommation d'électricité spécifique d'environ 9 000 logements.

- Le réseau de chaleur de Rixheim, alimenté à 80% par du bois et qui permet de fournir en chauffage plusieurs quartiers résidentiels de Rixheim ainsi que de nombreux bâtiments tertiaires.

Chiffres clés :
- 18.3km de réseaux
- 75.8 Mw installés, dont
14.8 Mw bois

Le schéma directeur des réseaux de chaleur

Afin d'évaluer le potentiel de déploiement et d'amélioration des réseaux de chaleur, un **Schéma Directeur des Réseaux de Chaleur est en cours d'élaboration**. Cette étude vise à valoriser les réseaux de chaleur existants de Rixheim et de l'Illberg, à définir le potentiel de puits de chaleur sur l'ensemble de m2A, et à développer le mix énergétique sur l'agglomération.

Les énergies renouvelables

M2A dispose, sur plusieurs de ses bâtiments, d'équipements techniques de production d'énergie à partir d'énergies renouvelables tels que des panneaux solaires thermiques, des panneaux solaires photovoltaïques ainsi que des chaufferies bois-énergie. La production d'énergie liée aux énergies renouvelables fait l'objet d'un suivi régulier.



Par ailleurs, il existe sur le territoire plusieurs installations d'énergie renouvelables, à l'instar de la centrale photovoltaïque sur marie-louise. En outre, le territoire est mobilisé pour le développement d'unité de méthanisation.



Objectifs nationaux, énergies renouvelables

La France a pour objectif de porter à 23% leur part d'énergies renouvelables (ENR) d'ici 2020.

Actuellement, la production d'ENR est d'environ 17,5% en Alsace, issue à 90% de l'exploitation des centrales hydroélectriques du Rhin et de l'exploitation des forêts.

Lien utile :

<http://www.mulhouse-alsace.fr/fr/politique-energetique>

3. Les modes de déplacement moins émetteurs

3.1 Le Plan de Déplacements Urbains (PDU)

M2A a engagé en 2012 la révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) qui vise à promouvoir une mobilité durable, en adéquation avec les objectifs de réduction d'émission de GES. Les enjeux de la politique des transports sont :

- Agir sur le climat
- Lutter contre la précarité énergétique.
- Renforcer la sécurité des déplacements.
- S'adapter aux évolutions démographiques et au vieillissement de la population.

- Consolider l'accessibilité du territoire.
- Assurer le droit au transport pour chaque habitant de l'agglomération

- Contribuer à la santé et à la qualité de vie des habitants.

Le PDU coordonne et améliore la complémentarité de l'ensemble des modes de déplacements à l'échelle de l'agglomération. Sa fonction est également de promouvoir les mobilités douces et

actives, par la création notamment d'itinéraires cyclables et piétonniers dans les communes de m2A.

4 leviers d'actions déclinent le Plan de Déplacements Urbains :

- Aménagement du territoire,
- Meilleure prise en compte du piéton,
- Maillage des réseaux
- Accompagnement au changement (covoiturage, auto-partage, voiture électrique, etc.)



3.2 Le développement des transports en commun : mise en service du tram bus

M2A participe au financement de transports publics par le biais de sa compétence en matière de gestion des réseaux de bus, de tramways, ainsi que du service Domibus, transports à la demande destinés aux personnes à mobilité réduite.

La mise en service du tramway en 2006 et du tram-train fin 2010, ont contribué à la modification des comportements des usagers, qui privilégient dorénavant plus volontiers les transports en commun à la voiture individuelle.

Effective depuis le 2 septembre 2013, la **nouvelle ligne de Tram bus** dessert le nord de l'agglomération en reliant Wittenheim et Kingersheim

au centre-ville de Mulhouse. Cela permet :

- une complète accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- une circulation fréquente et soutenue, avec une correspondance garantie avec le tramway
- un itinéraire simple, direct et rapide

Par ailleurs, des « driver aids » ont été installés dans les bus depuis 2012 : écrans supports qui visent à aider les chauffeurs à adopter une éco-conduite.

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite :

- 51% du réseau noyau
- 21% des arrêts

- 51% des bus
 - 100% des tramways et du tram-train
- sont accessibles en 2014

Depuis 1991, le service Domibus répond à la mission d'aider les personnes à mobilité réduite à mieux vivre au quotidien.

La délégation de service public a fait l'objet d'un renouvellement en 2014.

Réseau m2A :

- +17,2 % de fréquentation depuis l'arrivée du tramway.
- 23 lignes de bus et 15 lignes scolaires
- 3 lignes de tramways, 1 ligne tram-train et 37 stations
- 227 km de réseau
- 20 028 364 déplacements en 2013 (dont 59 % en tramway.)



PDE 2014 :

- Edition d'un guide
- Rubrique PDE dans « liens » (bimestriel du personnel de la ville)
- Mise à disposition de 2 voitures électriques Partagées

462000 € de budget m2A en 2014 pour l'entretien des aménagements cyclables

Prévision du schéma directeur cyclable :

643km (41 % réalisés en 2014).

Schéma directeur des itinéraires pédestres : 626km

Réalisations en faveur de la marche à pied en 2014 :

- balisage de 31 km de nouveaux itinéraires pédestres
- Edition en collaboration avec le Club Vosgien de 12 fascicules décrivant des circuits pédestres dans l'agglomération.



3.3 Le Plan de Déplacements d'Entreprise (PDE)

Le PDE a pour objectif d'inciter les agents de l'administration communautaire à utiliser les modes de déplacements alternatifs à la voiture en solo.

Dispositifs trajets domicile-travail :

- Participation au financement des abonnements TER ou bus-tramway à 50% ;
- Mise à disposition d'abris vélos sécurisés sur les principaux sites de l'administration :
- La Ville de Mulhouse et m2A prennent en charge 50% du coût de l'abonnement annuel de

Vélocité (système de location de vélos en libre-service).
- Participation de 50€ maximum par année est allouée pour l'entretien ou la location des vélos personnels.

Dispositifs déplacements professionnels :

- Mise à disposition dans les services de 78 cartes d'abonnement (bus, tramway, Tram-Train)
- Mise à disposition de 46 vélos
- Mise en place d'un Pool de voitures électriques (véhicules partagés)

- Existence d'une plateforme de covoiturage sur intranet.

Le pôle Mobilité et transports de m2A encourage les entreprises de l'agglomération désireuses à se doter d'un Plan de Déplacement d'entreprise et leur offre son expertise en la matière. Plusieurs organismes ont déjà bénéficié de ces conseils : la Caisse primaire d'assurance maladie, la Clinique du Diaconat, la Poste, etc.

3.4 Pratique des mobilités douces et actives

Promouvoir le vélo avec :

- un maillage d'itinéraires continus et sécurisés reliant l'ensemble des communes de m2A et leurs pôles d'attraction et se connectant aux réseaux de transports en commun.
- une offre de stationnement vélo diversifiée au plus près des centres d'intérêt
- l'encouragement des communes via les projets d'aménagement des espaces publics

Promouvoir la marche à pied avec :

- la réalisation d'itinéraires de loisirs cohérents
- l'encouragement des communes via

l'aménagement d'espaces publics avec une plus-value qualitative favorisant les déplacements utilitaires des piétons sur des itinéraires de proximité, - l'exemplarité quant aux aménagements réalisés pour les piétons dans les zones communautaires.

Sensibilisation aux mobilités douces avec La semaine européenne de la mobilité (du 16 au 22 septembre 2014). M2A a mis en place des actions de sensibilisation à l'égard des citoyens :

- **Transports collectifs** : inauguration du nouveau terminal de bus des Joncquilles. Manifestation

dans le cadre des 130 ans de Soléa

- **Vélo** : inauguration de nouveaux aménagements cyclables ; action de sensibilisation du CADRes (Cyclistes Associés pour le Droit de Rouler en sécurité) ; Circuit vélo commenté dans Dornach etc.

- **Marche à pied** : visites-découvertes du patrimoine architectural et paysager de différentes communes de m2A menées par le Club Vosgien.

Montant du budget annuel consacré par m2A à l'ASPA en 2014 :
77 946 €

Lien utile :

<http://www.atmo-alsace.net>



4. La qualité de l'air intérieur et extérieur

L'agglomération assure depuis 2010 la mission «Gestion de la qualité de l'Air ».

Dans ce cadre, l'ASPA (Association pour la Surveillance et l'Étude de la Pollution Atmosphérique en Alsace) suit pour le compte de m2A un réseau de mesures des niveaux de pollution atmosphérique, par l'intermédiaire de stations de surveillance fixes et de camions laboratoires.

Surveillance de la qualité de l'air extérieur

Mulhouse compte désormais quatre stations de mesure (dont une station de proximité trafic (en cours de pérennisation) qui suivent en continu la qualité de l'air. Les dépassements de seuils de qualité de l'air constatés en 2014 (pour l'ozone et les particules) ont été moins fréquents cette année qu'en 2013 (13 jours contre 34).

En 2014, la réalisation d'une étude par l'ASPA a par ailleurs permis de mettre en évidence l'impact extrêmement faible de la conversion de la chaufferie de l'Ilberg à la biomasse. Cette conversion ne devrait par conséquent occasionner aucun dépassement de seuil de la qualité de l'air complémentaire sur la zone géographique concernée.

Surveillance de la qualité de l'air intérieur

Le dispositif réglementaire relatif à l'obligation de surveillance de la qualité de l'air intérieur des établissements recevant du public a connu certaines évolutions en 2014. M2A s'efforce de transmettre aux services et aux communes des informations actualisées à ce sujet afin qu'elles agissent au mieux pour la protection de la santé des habitants. Ces temps d'information et des formations se poursuivront en 2015.

M2A a également financé en 2014 des animations réalisées par le SIVOM auprès des scolaires sur ce thème.



Chap 2 : Espaces ruraux et naturels : préservation et sensibilisation

Les espaces ruraux et périurbains en quelques chiffres

- 198 km² d'espaces naturels et agricoles
- Soit 63 % de la surface du territoire

Budget 2014 alloué par m2A aux actions du GERPLAN :

- 6 799 € en investissement
- 11 768 € en fonctionnement

1. La gestion de l'espace rural et périurbain en faveur de la biodiversité

La démarche de plan de gestion de l'espace rural et périurbain a été mise en place dès 2004 sur le territoire de m2A. Un diagnostic écologique, paysager, agricole et hydraulique, ainsi qu'une large concertation ont permis de définir 4 axes principaux :

- régulation et protection des eaux
- connaissance et préservation de la biodiversité
- protection du cadre de vie et des paysages
- soutien de l'agriculture périurbaine



Un Comité d'agrément m2A pour la préservation de la biodiversité et la gestion des espaces naturels se réunit régulièrement pour examiner les projets et les demandes de subventions avant de les proposer au Conseil d'agglomération. Il construit également le projet de programme d'actions annuel. En plus de l'agglomération, les porteurs de projet sont essentiellement les communes, les associations, les syndicats et les agriculteurs.

Parmi les actions menées en 2014 :
Gestion pastorale des espaces verts
Fête de la biodiversité suite à une opération de renaturation
Sensibilisation au maraîchage urbain
Restauration d'un arboretum

Un nouveau contrat territoire de vie a été signé avec le Département pour la période 2014-2019. La base subventionnable retenue par le Département s'élève à 750 000 € sur la période 2014-2016 avec un taux moyen de 40 %, soit 300 000 € de subventions.

2. La préservation de la biodiversité et le schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

Le SRCE sur le territoire m2A en chiffre :

- 8 réservoirs de biodiversité
- 3 corridors écologiques d'intérêt national
- 23 corridors d'intérêt régional.

Suite au Grenelle de l'environnement, la Région et la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) ont rédigé un projet de SRCE pour mettre en place la trame verte et bleue au niveau régionale

L'enquête publique s'est déroulée du 14 avril au 16 juin. M2A a analysé le document par rapport aux projets d'urbanisation

et d'aménagement, en concertation avec les communes concernées. La commission d'enquête a émis un avis favorable au projet de SRCE. Le Comité alsacien de la biodiversité s'est réuni le 23 octobre à Strasbourg pour présenter les résultats de l'enquête et valider le projet de SRCE. Le Conseil régional a délibéré favorablement le 21 novembre. L'arrêté du Préfet de région du 22 décembre approuve définitivement le SRCE.

Toutefois, quelques Communes m2A ne sont pas en accord avec ce schéma. Le SCOT en cours de révision devra prendre en compte ce document de planification : corridors écologiques à préserver ou remettre en état et réservoir de biodiversité à préserver.



Lien utile :

<http://www.mulhouse-alsace.fr/fr/amenagement-et-gestion-du-territoire>

3. La gestion durable de l'eau

En continuité de l'année 2013, les initiatives en faveur de la préservation de l'eau se développent.

Ce ne sont pas moins de 16 communes qui sont désormais engagées dans la démarche de « commune nature » avec le label libellule (décerné par la Région et d'Agence de l'eau) pour réduire l'usage des produits phytosanitaires dans leurs espaces verts. Certaines sont déjà au 0 phyto et ces initiatives devraient se développer avec la loi Labbé de 2014 qui interdit l'usage des produits chimiques dans les espaces verts publics à compter du 31 décembre 2016.

Après Staffelfelden en 2013, Rixheim s'est engagé dans l'éco-pâturage avec l'association Sahel Vert et le soutien de m2A pour gérer certains espaces verts avec des ovins.

A Mulhouse, la maîtrise foncière pour protéger les champs captants se poursuit. Par ailleurs, la mission eau a pour objectif de veiller à la qualité de l'eau

Brunstatt a réalisé l'ouverture à ciel ouvert du ruisseau du Burnenbach également avec le soutien de m2A.



4. Le projet « agriculture durable »

Le projet « agriculture durable », issu du Plan Climat Territorial, a été initié par m2A en 2009.

Les enjeux identifiés renvoient au maintien des agriculteurs sur leurs exploitations ainsi qu'au développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement, répondant ainsi aux demandes croissantes des consommateurs envers des produits locaux de qualité.

- En 2014, m2A a accompagné les communes d'Ungersheim, Wittenheim, et Staffelfelden, pour le maintien d'une agriculture de proximité par différents biais : soutien financier et/ou technique.

Un partenariat avec l'association Terre de liens a été établi afin d'étudier la création d'un espace test (pour un jeune agriculteur) sur le territoire de l'agglomération

- M2A favorise le développement des circuits courts d'approvisionnement en soutenant les points de vente directe, les marchés paysans et la distribution de paniers paysans (détaillé en chapitre 5).
- La poursuite du partenariat avec la Chambre Régionale d'Agriculture

5. Les structures ressources d'animation et de sensibilisation

Le **C.I.N.E** et le **parc zoologique et botanique** sont deux structures chargées par m2A de sensibiliser les habitants à la biodiversité, ainsi que de dynamiser et d'animer le territoire.

Le C.I.N.E.

Budget alloué en 2014 par m2A aux actions du CINE :

57 600 € en subvention de fonctionnement

7 318 € destinés à l'entretien des bâtiments et des espaces verts.



400 000 entrées en 2014

Liens utiles :

<http://www.moulindeLutterbach.fr>

<http://www.zoo-mulhouse.com>

Le Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (C.I.N.E)



Situé au sein du moulin de Lutterbach, acquis puis restauré par m2A, le C.I.N.E est un espace pédagogique destiné à la sensibilisation de tous les publics sur les questions de biodiversité, d'éco-citoyenneté et plus généralement de développement durable.

Le centre propose des activités pour jeunes et enfants (club des mercredis nature, anniversaire nature et accueil de loisirs) ainsi que pour les adultes, par le biais de formations et d'expertises sur les techniques environnementales, de sorties guidées, de conférences ou encore d'ateliers.

Le parc zoologique et botanique



2014 fut une année exceptionnelle pour le parc. En termes de fréquentation pour 2014, cela représente **400 000 visiteurs**. Fin d'année, ce sont près de 1192 animaux abrités. Mais 2014 c'est surtout **l'ouverture de l'Espace Grand Nord** : 10 000m² dédiés à la sensibilisation de la sauvegarde des ours polaires et des autres espèces habitant ce vaste territoire. Parc labellisé « Jardin remarquable » en 2005, ce dernier présente des spécificités et des valeurs qui le rendent unique et remarquable, C'est, par exemple, à travers sa démarche développement durable et son adhésion au Plan Climat Territorial en 2007, ou encore par son

parcours pédagogique particulièrement innovant. Ludique et interactif, le parc zoologique et botanique reçoit de très nombreux scolaires en journée ou pour des projets pédagogiques annuels.

Avec tout cela, le parc garde sa place de premier site touristique du Haut-Rhin, et sa notoriété ne fait que grandir d'année en année : le nombre de visiteurs a **augmenté de 42%** en 2014.



Chap 3 : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

3.1 Politique de la ville dans l'agglomération



Contrat unique

Suite à la fin du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), m2A et la ville de Mulhouse retravaillent au Contrat Unique.

L'agglomération

Mulhousienne a été choisie dès mi 2013

comme site préfigurateur parmi 12 sites en France.

Une première phase s'est déroulée jusqu'en janvier 2014, date de remise d'un premier document de préfiguration.

Ce document a été le fruit du travail de groupes de travail thématiques :

- La réussite éducative et la persévérance scolaire
- L'insertion, l'accès à la formation et à l'emploi
- Prévention de la délinquance et tranquillité publique
- L'enrichissement culturel

- La santé, le bien-être et le vivre ensemble
- Le cadre de vie et la fluidité résidentielle.

En parallèle de ces groupes, des démarches ont été réalisées avec des citoyens.

L'élaboration

En parallèle de l'entrée thématique, une réflexion territoriale a été développée pour chacun des quartiers concernés. Elle a

consisté, pour les quartiers Mulhousiens, en la réalisation d'un diagnostic et en l'identification d'enjeux, par l'ensemble des services de m2A ainsi que grâce aux contributions de certains partenaires (bailleurs sociaux réunis au sein de l'AREAL, CG, etc.).

Un autre temps fort a permis d'approfondir pour la ville de Mulhouse, la façon d'associer les habitants à la co-construction et à la mise en œuvre des politiques publiques : le Forum « Mulhouse c'est vous ! » organisé les 24 et 25 octobre 2014.

C'est dans cette dynamique que Mulhouse rejoint le programme Territoires Hautement Citoyens, proposé par l'association Démocratie Ouverte, qui vise à accompagner et mettre en réseau les collectivités qui s'engagent dans une démarche de transition démocratique.

En parallèle de cette construction mulhousienne, les communes d'Illzach et Wittenheim ont rejoint cette dynamique dès que l'identification de quartiers sur leurs communes a été confirmée (septembre 2014).

Sur Illzach, la méthode utilisée a consisté en :

- Réalisation d'enquêtes de porte à porte
- Analyse des données
- Réunion interne à la collectivité en direction des services

- Organisation de réunions en direction des habitants des deux quartiers enquêtés
- Réflexion sur les enjeux urbains au niveau du quartier des Fleurs
- Organisation de réunions en direction des acteurs locaux dans une logique inter-acteurs.

Un comité stratégique a été mis en place, rassemblant les partenaires les communes concernées et des habitants. Des Conseils citoyens vont être installés.

<p>2014 :</p> <p>10 965 cartes Pass'temps Seniors distribuées dans les 34 communes.</p>	<h3>3.2 L'accès des séniors à la culture et aux loisirs</h3> <p>Depuis 2010, Mulhouse Alsace Agglomération propose aux seniors de 65 ans et plus la carte Pass'temps Seniors. Cette carte annuelle gratuite offre des entrées gratuites ou à tarifs réduits dans des lieux culturels et de loisirs. Elle favorise les liens inter-générationnels et contribue à prévenir l'isolement. Les bénéficiaires potentiels sont les 44 418 seniors âgés de 65 ans et plus domiciliés dans les communes de m2A, dont 16 268 Mulhousiens. Cette carte permet de bénéficier de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 entrées au Parc zoologique et botanique de Mulhouse. - 5 entrées à valoir dans les sept piscines de l'agglomération. <p>- Tarifs réduits à l'Espace multimédia de Sémaphore.</p> <p>- Tarifs réduits pour assister aux matches de l'ASPTT volley féminin.</p> <p>- Tarifs réduits pour les représentations théâtrales du Lerchenberg.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content;"> <p>10 965 cartes Pass'temps Seniors ont été distribuées aux 34 communes en 2014. Leur coût de réalisation est de 7 789 €, soit 0,71 €/l'unité (0,75 €/l'unité en 2013).</p> </div>		
<p>L'enjeu de l'accessibilité des infrastructures du territoire aux personnes à mobilité réduite participe pleinement au développement durable par le biais d'une exigence de qualité d'usage de la ville pour tous.</p>	<h3>3.3 La Commission Intercommunale d'Accessibilité</h3> <p>L'objectif est de favoriser l'accès des transports, de la voirie, des espaces publics, des logements et des bâtiments publics aux personnes en situation de handicap, pour qu'elles puissent prendre activement part aux activités sociales, culturelles et économiques de l'agglomération.</p> <p>L'échéance 2015 fixée par la loi de 2005 a conduit à l'évolution des commissions communales en « Commission Communale Pour l'Accessibilité ».</p> <p>Elle sera chargée de dresser le constat de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie et des espaces publics, formalisé dans un rapport annuel, et de faire des propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Ce rapport viendra alimenter celui de la Commission Intercommunale d'Accessibilité.</p> <p>Le logement.</p> <p>Un groupe de travail s'est réuni plusieurs fois afin d'élaborer un cahier des charges commun (entre les bailleurs volontaires et les collectivités locales) avec comme objectif de constituer une base de données de logements accessibles.</p> <p>Il est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un audit patrimonial avec rapport d'audit - de résultats et d'analyse prospectives (liste chiffrée des travaux nécessaires) - d'une base de données sous fichier Excel. <p>La consultation a été lancée début 2014 sous forme d'un marché groupé entre les bailleurs, avec pour objet:</p> <ul style="list-style-type: none"> - identification des groupes d'immeubles accessibles - détermination des travaux - création d'une base de données logements. <p>Les périmètres d'étude ont été validés pendant l'été 2014 avec 9 des 11 bailleurs volontaires et les premiers diagnostics ont débuté à l'automne.</p> <p>A fin décembre, le prestataire avait réalisé 1 650 diagnostics sur les 15 000 prévus en Alsace (10% de l'objectif). La mission va s'étaler sur toute l'année 2015.</p> <p>La Ligue Européenne des Villes Historiques Accessibles, que la ville de Mulhouse a accueillie en 2013, a organisé un colloque de clôture du projet à Bruxelles, en décembre 2014. Ce fut l'occasion de faire le point sur le partenariat public/privé qui a amené : la ville a représenté la France au sein de la Ligue, avec la mise en accessibilité d'un circuit touristique dans le cadre du projet Mulhouse Grand Centre.</p>		

Chap 4 : Bien-être des habitants

1. « Habiter mieux, louer mieux : développement durable et habitat

Mulhouse Alsace Agglomération veille à introduire le développement durable dans les problématiques associées à l'habitat en faveur de l'épanouissement et de l'égalité, par le biais de l'adaptation du logement à la mobilité réduite, de l'aide contre l'habitat indigne ainsi que de l'aide aux rénovations thermiques

(voir chap 1, sous chapitre 2.2)

En 2014, 346 logements ont bénéficié des aides suivantes :

- Aide aux travaux de l'ANAH de 50% du montant des travaux.
- Aide forfaitaire de 3500 € au titre de l'aide à la solidarité écologique.
- Aide complémentaire de 500 € du Conseil Général du Haut-Rhin et de 1 000 € de m2A.



2. Un cadre de vie durable : des éco-quartiers exemplaires

Le label « éco-quartier » a été décerné en 2013 à Wolf-Mertzau-Wagner et en 2014 à Lefèbre.



Caserne Lefèbre, Sege Nied



L'éco-quartier de Bourzwiller est aujourd'hui composé logements sociaux d'un nouveau parc public de 9 000m², d'une plaine sportive avec un terrain de football et d'un gymnase, l'éco-quartier de Bourzwiller offre plus que jamais un cadre de vie de grande qualité, combinant bien-être et écologie. Pour compléter cet éco-quartier, est prévue la réalisation d'une vingtaine de logements en accession à la propriété.

L'éco-quartier de Wolf – Wagner compte 405 logements réhabilités en 2013, et 166 nouveaux logements ont vu le jour. Les stationnements et parkings en dehors du quartier permettent de garder ce lieu entièrement piétonnier.

La caserne Lefèbre, géré par Batigère, compte 108 logements réhabilités en BBC avec des prêts PLS (aucune subvention publique) et livrés en septembre 2012 avec un dispositif « degré bleus » (récupération de chaleur sur les eaux usées) avec Lyonnaise des eaux.

Sur le site de l'ancienne usine **DMC** a récemment élu domicile le projet collaboratif tri-régional « Motoco » (« more to come »). L'objectif de cette initiative est de redonner vie à un espace en le réhabilitant pour permettre à des artistes de toute sorte de réaliser leurs créations. Cela fait de ce lieu un véritable vivier pour l'innovation sociale.

La plupart de ces chantiers ne seraient pas réalisables sans cette journée, parfois par manque de moyens ou de main d'œuvre.

26 Communes de l'agglomération participent à cette Journée Citoyenne :

- 7^{ième} édition à Berrwiller
- Plus de 3 500 personnes inscrites sur m2A
- 2014 est une première édition pour Illzach, Habsheim, Heimsbrunn et Steinbrunn-Le-Bas

3. Journée citoyenne

A Berrwiller, le samedi 20 septembre 2008, ils étaient 120 à participer à la première Journée Citoyenne du village. Depuis, ce sont 26 Communes de m2A. Le succès de la formule laisse en effet penser qu'elle répond à une réelle attente de la part des habitants.

Objectifs :

- Resserrer les liens entre les habitants
- Encourager l'embellissement de la Commune
- Partager un vrai moment de plaisir

Le partage de compétences est un autre aspect essentiel. Les chantiers sont pensés pour valoriser les participants et dans toutes les communes, les entreprises et les artisans jouent un rôle important en prêtant du matériel,

en encadrant un chantier ou encore en prenant en charge gracieusement une partie des travaux en signe d'adhésion à la démarche. Quant à ceux qui ne peuvent pas aider physiquement, ils occupent les plus jeunes ou aident à la préparation du déjeuner.

En moyenne, ce sont entre 10 et 25 chantiers qui sont réalisés simultanément dans chaque commune et la logistique est pensée en amont.

Au-delà du résultat concret, la démarche fait des émules : récompensée à plusieurs reprises par le prix EST-collectivités, prix Ville d'avenir, remis à l'Assemblée Nationale.

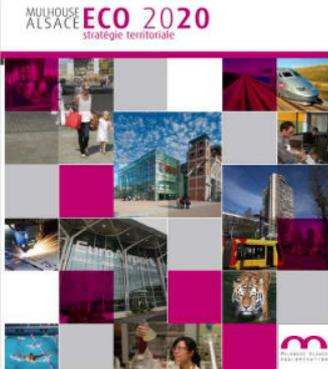
M2A participe via les supports de communication :

- Le guide de mise en place pour les élus
- Le document de présentation
- Une charte graphique.



Chap 5 : Développement économique suivant les modes de production et de consommation responsable

1. Stratégie territoriale



Présentée en 2011, la stratégie territoriale «Mulhouse Alsace Eco 2020» s'inscrit dans le cadre du Projet Communautaire et se décline dans les domaines du développement économique, de l'emploi, de l'enseignement supérieur, de la recherche, du tourisme et du développement durable.

Projets transversaux

M2A soutient des projets innovants comme :

- **ECO TREVE** pour le recyclage/valorisation des composites thermoplastiques
- **COMPOFAST** pour le développement de procédés de

composites contribuant à l'allègement du véhicule

- **SUN HYDRO** pour le stockage de l'énergie
- **MCH** pour le développement de microcentrales hydrauliques
- **Corridor des Mobilités** avec le pôle véhicule du futur



2. Innovation et croissance verte

Soutien à l'innovation

Dans le prolongement de la dynamique des pôles de compétitivité et de compétences, la démarche "Campus industrie 4.0" a été engagée en 2014. Elle est destinée à structurer des plateformes de transfert de technologie, facilitant la diffusion auprès des PME des nouvelles technologies (matériaux composites, processus optimisés de production, économie circulaire...). Dans le cadre du Pôle métropolitain Strasbourg-Mulhouse, a également été engagé le processus de réponse à l'appel à projet national "French Tech" visant

à développer des écosystèmes numériques. A Mulhouse, cette dynamique se déploiera sur le site historique de la Fonderie dans un ensemble immobilier baptisé "KMO" résultant de la réhabilitation de friches industrielles.

Enseignement Supérieur

Le soutien de m2A se réalise via le financement de l'immobilier et de l'aménagement universitaires, ainsi que celui des équipements des 17 laboratoires, ou encore par la recherche

via le financement de thèses.

Eco-Campus

L'UHA est engagée dans un projet ambitieux et innovant à travers la démarche transversale et participative qu'est Eco-Campus. Politique énergétique ; gestion des déchets ; constructions et rénovations durables ; information, communication, sensibilisation ; enseignement, recherche, formation sont les 5 thématiques de ces ateliers participatifs à destination des étudiants.



L'université de Haute Alsace (UHA) est la première université à avoir reçu le label ISO 50001

3. La collecte et le traitement des déchets

Taux de conteneurisation à fin 2014 :

- Mulhouse :

86% avec 32000 bacs

- Illzach :

90% avec 6 800 bacs



Les compétences en matière de déchets sont réparties entre le SIVOM de la région Mulhousienne et m2A.

Le SIVOM de l'agglomération mulhousienne assure les compétences suivantes :

- la collecte sélective des déchets recyclables ou valorisables,
- le traitement et l'élimination des déchets qui ne sont pas collectés sélectivement et qui ne peuvent être triés et valorisés.

Pour m2A, le service de la Propreté Urbaine et du Parc Auto (PUPA) assure :

- la gestion de la collecte et du transport des déchets ménagers et encombrants des habitants de l'agglomération,
- la participation à l'élimination des déchets et à la collecte sélective,
- la sensibilisation des Mulhousiens à la propreté de leur Ville.

Organisation de la collecte.

Le service PUPA assure le service de collecte des déchets ménagers et assimilés au sein de 16 communes du territoire, soit 175 301 habitants. Les 80 383 habitants des 17 autres communes du territoire sont collectés par un prestataire privé, dans le cadre d'un marché public.

16 Ambassadeurs du Tri œuvrent quotidiennement sur m2A

La collecte sélective

On retrouve 3 types de fréquence de collecte des déchets recyclables sur le territoire de m2A.

L'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères

est implantée à côté de la station d'épuration de l'agglomération mulhousienne sur le ban communal de Sausheim.

Centre de tri des emballages ménagers

L'ensemble des collectes en apport volontaire et en porte-à-porte est trié au centre de tri d'Aspach-le-Haut appartenant à la société COVED, dans le cadre d'un marché de tri et de commercialisation des fibreux. Les corps creux plastiques étant pris en charge par la société VALORPLAST.

Centre de compostage des déchets verts

Les déchets verts issus de la collecte en bacs sur le territoire du Bassin Potassique sont triés par l'entreprise Anna Compost se situant sur le ban communal de Kingersheim.

Le réseau de déchèteries

Les 250 426 habitants de m2A ont accès au réseau des déchèteries dont le SIVOM a la compétence. Le périmètre compte 12 déchèteries. 3 autres déchèteries se situent sur le périmètre SIVOM,, hors périmètre m2A. Cependant, l'ensemble des habitants du périmètre SIVOM ont accès librement aux déchèteries de leur choix.



Les Ambassadeurs du Tri

sont chargés d'assurer le suivi des opérations de distribution de bacs à roulettes et du guide de tri, de communiquer sur l'acte du tri, d'accompagner les citoyens dans cette démarche, ainsi que de relever les éventuelles erreurs via l'autocollant « erreur de tri ».



Qu'est- ce que la prévention de déchets ?

C'est éviter de produire des déchets et/ou retarder l'acte de jeter.

- C'est agir **AVANT** de trier et de jeter et avant même d'acheter !
- C'est aussi limiter la toxicité des déchets

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit »

La production de déchets en chiffres :

En 2010, l'agglomération produit 341 kg de déchets, par hab./an, dont

- 86 kg de restes alimentaires et produits de jardins
- 110kg d'emballages

Lien utile :

<http://jetermoins.mulhouse-alsace.fr/>

Objectif : **réduire de 7%**, d'ici 2017, la production d'ordures ménagères et assimilés, soit une baisse de 24kg/hab./an.

4. Le programme local de prévention des déchets

4.1 Un programme sur 5 ans

M2A s'est lancée en 2012 dans un programme local de prévention des déchets (PLP), avec l'ADEME, afin de renforcer sa politique de prévention de déchets.

6 axes stratégiques

- Promouvoir une consommation « économe »
- Promouvoir les comportements éco-responsables

- Promouvoir l'économie locale et l'artisanat
- Réduire les déchets en favorisant le lien entre les habitants
- Sensibiliser à la prévention des déchets
- Développer et promouvoir l'éco-exemplarité.



Une « boîte à outils » composée de 9 grandes thématiques

Les produits de cuisine et de jardin, le gaspillage alimentaire, l'éco consommation, la seconde vie aux produits, le stop pub, la toxicité des produits, la prévention des déchets, l'éco exemplarité, les déchets des entreprises

4.2 Une communication dédiée

1) **Un document PLP à destination des acteurs**



2) **Des outils de communication et un site internet dédié**

Un logo, une charte graphique, des **vidéos**, un **site internet dédié**

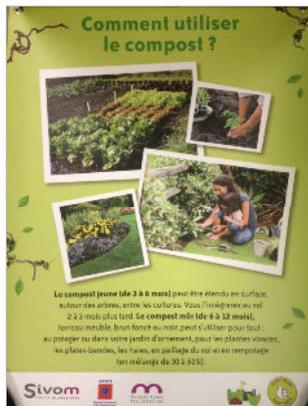
Le site pratique traite tous les thèmes du PLP et on y trouve des **astuces**, des **recettes** et un **annuaire du réemploi**.

3) **Edition d'un autocollant stop pub**

23 000 autocollants distribués dans les mairies, à m2a, au SIVOM et lors des manifestations au printemps 2014.



	<h3>4.3 Une année axée sur la mobilisation et la sensibilisation</h3>
	<p>1^{ère} année opérationnelle du programme, la sensibilisation est essentielle</p> <p>1) La mobilisation des acteurs La 1^{ère} action est gage de réussite du programme, elle a consisté en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un conseil d'acteurs de lancement en mars 2014 avec 60 personnes - Un groupe pilote d'acteurs relais co-construisant une formation avec m2A (15-20 personnes, 15 structures) 3 thèmes explorés : <ul style="list-style-type: none"> - la gestion des déchets, - la prévention des déchets - le gaspillage alimentaire. <p>Dans chacun, une partie « contenu » et une partie « méthode et exemples d'animation »</p> <p>Reste 4 modules à construire d'ici juillet 2015, afin de disposer d'une formation complète</p> <p>Ses apports : des contenus et des outils pour agir, une synergie entre acteurs qui se sont fortement investis dans la SERD.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une soirée de sensibilisation des élus autour de 3 thèmes : l'éco-exemplarité, les acteurs d'un territoire, la collaboration entre m2A et les communes. <p>2) la sensibilisation des scolaires Création d'un module sur le gaspillage alimentaire.</p> <p>Un annuaire du réemploi, élaboré avec la CCI et de la CMA, recense 42 entreprises et associations permettant de se débarrasser d'objets inutiles ou de trouver des articles d'occasion. http://jetermoins.mulhouse-alsace.fr/</p>
 <p>La SERD, du 22 au 30 novembre 2014</p> <p>Environ 12 000 animations en Europe.</p> <p>Thème 2014 : le gaspillage alimentaire http://serd.ademe.fr/</p>	<h3>4.4 La Semaine Européenne de réduction des déchets (SERD)</h3> <p>Une forte mobilisation locale et une occasion de faire connaître le PLP</p>
	<p>3000 personnes au moins sensibilisées lors de la SERD</p> <p>Une 50aine d'acteurs (associations, entreprises, établissements publics et services de la collectivité)</p> <p>56 animations différentes (74 au total) : Disco Soupe, cuisine de restes, ateliers ludiques et créatifs, rencontres, expositions, repas ...etc. : il y en avait pour tous les goûts et tous les publics</p> <p>4 thèmes en 2014 Gaspillage alimentaire et co-consommation : 66 % Prévention : 14 % Réemploi : 12,5 % Compostage : 7 %</p> <p>Des publics de tous âges et de toutes catégories : des personnes déjà motivées, des habitants des quartiers populaires peu sensibilisés à la prévention, des clients de cantine, des étudiants... et ce dans de multiples lieux : quartier, travail, marché, magasins, centres sociaux, associations...</p> <p>Une campagne de communication de grande ampleur par m2A : 140 affiches, un tramway aux couleurs de la SERD, 5 000 programmes. Une dizaine d'articles publiés dans la presse.</p> <p>5 actions menées par m2A – une sensibilisation au gaspillage alimentaire par une exposition interactive dans la halle du marché (par les ambassadeurs du tri et le service Développement durable) - des animations théâtrales sur la prévention au marché Couvert - une exposition sur la prévention des déchets et le PLP au centre commercial porte jeune - le lancement du site internet « jeter moins »</p> <p>La coordination et la formation des partenaires réalisée par m2a a permis de créer une importante dynamique et a favorisé des partenariats entre acteurs.</p> 



Les chiffres de l'opération climat gourmand
Mai/Juin 2014

- 21 restaurateurs impliqués
- 400 gourmand'box
- 145 carafes « eau de Mulhouse »
- 1000 dépliants « gaspillage du pain »
- 18 producteurs locaux répertoriés
- 5 fiches détaillées

4. 5 Les autres actions du PLP en 2014.

Action 1 Les produits de cuisine et de jardin

Action portée par le SIVOM

- Embauche du maitre composteur en septembre,
- création des outils de sensibilisation, prise de contact et réflexions sur des projets de compostage individuel et collectif
- Quelques animations

Action 2 et 3 Gaspillage alimentaire et éco-consommation

- 1) Renouvellement de l'action « climat gourmand »** avec les restaurateurs (menus économes en énergie, produits

2) Gaspillage alimentaire

A été traité dans le cadre de la SERD (66 % des actions sur le gaspillage alimentaire) et sur le site internet
950 verres-doseurs écocups et 300 dépliants pains ont été distribués pendant la SERD

3) Promotion de l'eau du robinet

Participation à l'opération « Grands stades Handball » avec les ambassadeurs du tri et le service des eaux
52 classes : animations prévention eau du robinet par ambassadeurs du tri
1536 gourdes + 1400 dépliants pain + 150 flyers prévention.

Enfants contents des gourdes et étonnés des infos

Distribution de carafe « eau de Mulhouse »

- 70 aux partenaires SERD
- 145 dans climat gourmand et 230 dans la SERD pour les restaurateurs



Action 4 : seconde vie des produits

En plus de l'annuaire du réemploi, une réflexion est en cours sur le montage d'une ressourcerie par un porteur extérieur à la collectivité. Des contacts ont lieu actuellement pour déterminer les besoins et la faisabilité

Les autres actions du PLP, « toxicité des produits », « éco-exemplarité » et déchets des entreprises seront déployé à partir de 2015.

5. Consommation responsable

5.1. Le soutien au développement des circuits courts d'approvisionnement



M2A valorise la création de circuits courts pour dynamiser la production et l'économie locale et rapprocher les consommateurs des agriculteurs du territoire. Mettre ainsi en avant des denrées de saison et locales, s'inscrit dans une démarche progressive d'indépendance alimentaire des villes.

En 2014, m2A a soutenu plusieurs structures du territoire, notamment associatives, qui proposent ou développent des points

de vente directe par le biais de marchés paysans ou de distributions de paniers paysans :
- Rhenamap, partenaire de m2A depuis 2008, encourage la création d'Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) avec son installation sur le site DMC. La distribution est effective sur le site depuis juillet 2014. Le nouveau collectif « Le Bretzel Vert » propose un service de livraison à domicile pour les particuliers et les restaurateurs.

- L'association les Heibich à Ungersheim a lancé une conserverie depuis la rentrée 2014.
- L'association Les Sheds de Kingersheim a inauguré ses nouveaux locaux en octobre 2014 et propose depuis un restaurant à base de produits locaux et bio.

La liste des producteurs locaux et biologiques est consultable sur : <http://jetermoins.mulhouse-alsace.fr/wp-content/uploads/2014/10/Liste-PRODUCTEURS-2014.pdf>

5.2. La collectivité éco-consommatrice : le Plan Climat d'Entreprise

En 2014 :

- 30 points de vente directe de produits agricoles
- Environ 1750 paniers paysans sont distribués chaque semaine : 150 paniers de plus que l'an dernier.

10 600€ ont été accordés par m2A pour le développement ou la création de circuits courts sous forme de subventions aux diverses structures

M2A fait preuve d'éco-responsabilité, comme en témoignent ses pratiques de consommation. Pour répondre notamment aux besoins des agents, la collectivité a mis en place en 2012, dans le cadre du Plan Climat d'Entreprise, une **distribution de paniers paysans** à destination de ses agents. Ces derniers peuvent ainsi se procurer leurs fruits et légumes, issus de l'agriculture biologique et essentiellement locaux.

Les formules et les fréquences sont modulables avec des tarifs au panier allant de 10€ à 27€, en fonction notamment du producteur et des tailles des paniers. En décembre 2014, ce sont 115 agents abonnés qui viennent récupérer hebdomadairement ou bimensuellement leurs paniers frais dans un des 8 points de livraison. Le 13 mai 2014, une manifestation Plan Climat d'Entreprise a été organisée pour aller à la rencontre des agents.

Cette manifestation a permis aux agents de découvrir ou de redécouvrir :

- les paniers paysans avec la présence du producteur « saveur et fraîcheurs »
- Le nouveau livret Plan de Déplacement d'Entreprise
- la Climat box vendue à prix préférentiel

Conclusion

Ce rapport témoigne, sans être exhaustif, de l'engagement présent de m2A en matière de développement durable et confirme son ambition d'œuvrer pour un territoire toujours plus responsable, performant, solidaire et attractif. Il a pour vocation d'induire une vision globale des actions, programmes et politiques publiques de la collectivité en faveur du développement durable, sur son territoire.

2014 a été l'occasion notamment de revenir sur la nouvelle dynamique engagée en matière de transition énergétique dans la continuité du Plan Climat Territorial, la première année de mise en service de la biomasse à la centrale thermique de l'Illberg permettant un développement conséquent de la production d'énergies renouvelables sur le territoire, la mobilisation des acteurs du Plan Local de prévention des déchets, le soutien aux projets innovants du territoire en matière de croissance verte, ou encore en interne à la collectivité, la création d'une plateforme de véhicules électriques pour les déplacements professionnels et la poursuite de paniers issus de circuits courts à destination des agents de la collectivité. Plus globalement, le développement des modes de transports doux, à travers par exemple la réalisation d'itinéraires cyclables, les actions en matière de biodiversité, le développement des services à la population participent pleinement aux finalités évoquées ci-dessus.

Ce rapport préfigure des champs sur lesquels la collectivité va porter ses efforts pour 2015 et les années à venir et particulièrement sur la transition énergétique avec l'annonce par le Ministère de l'Ecologie, du développement et de l'énergie, que m2A est retenue parmi les 200 **territoires à énergie positive pour la croissance verte** au niveau national.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la **CR** **OISSANCE VERTE**

Février 2015

Service développement durable et les services de m2A



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2015

Publication : 18/02/2015

Certifié conforme
Délibération exécutoire le 18/02/2015
Le Président Signé

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL
Président

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 16 février 2015

59 conseillers présents (90 en exercice, 11 procurations)
Monsieur Nazon est désigné secrétaire de séance.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015 (050 / 7.10.2 / 264C)

La loi n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la république, a prévu dans son article 11, l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire préalablement à l'adoption du Budget Primitif par le Conseil d'Agglomération.

Le rapport annexé qui précise les enjeux financiers et les priorités de l'action communautaire pour le prochain exercice budgétaire, a pour objet de faciliter le débat sur les orientations budgétaires pour 2015.

P.J. : 1

Pour Extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services



Christian NAZON

CERTIFIE CONFORME
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 18/02/15
(loi du 2.3.1982 mod. ART. 17)

Le Président



Jean-Marie BOCKEL

Débat d'orientation budgétaire 2015

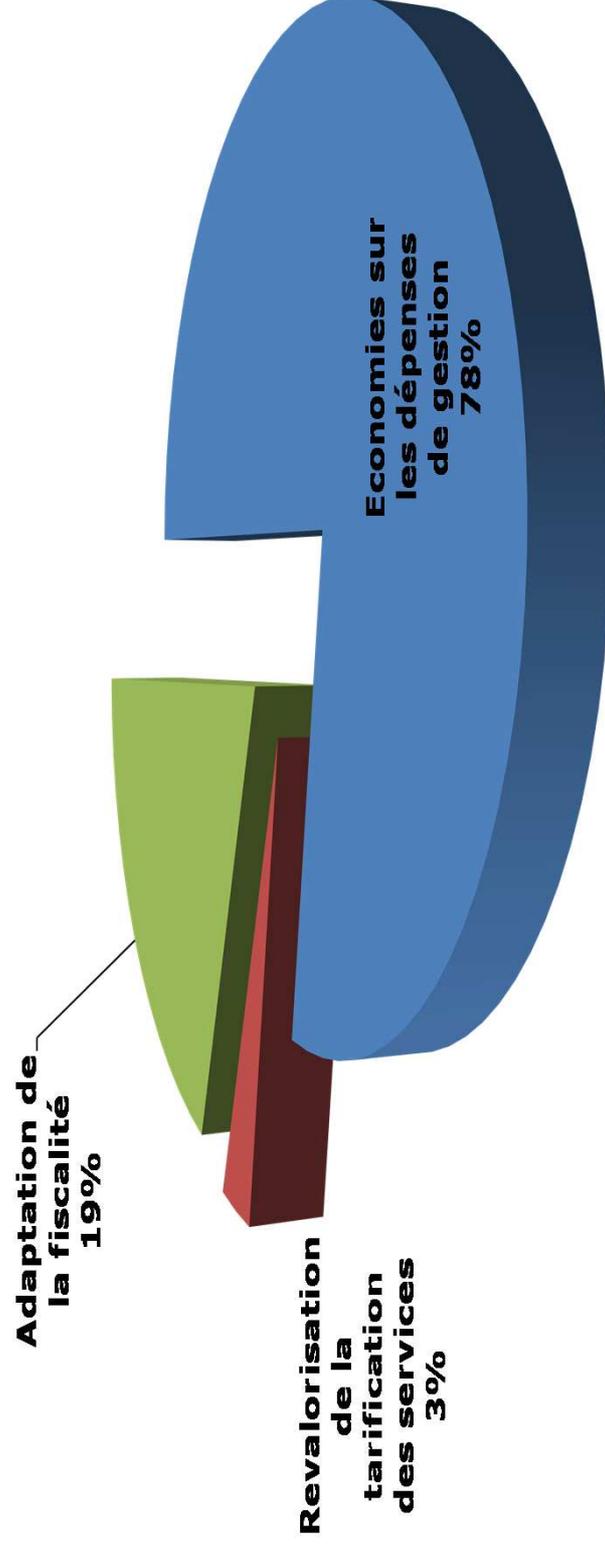
1. Une situation financière saine sur la base du pacte fiscal adopté en 2013

Retour sur le pacte fiscal adopté en 2013

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2013 un pacte fiscal a été proposé et adopté par m2A :

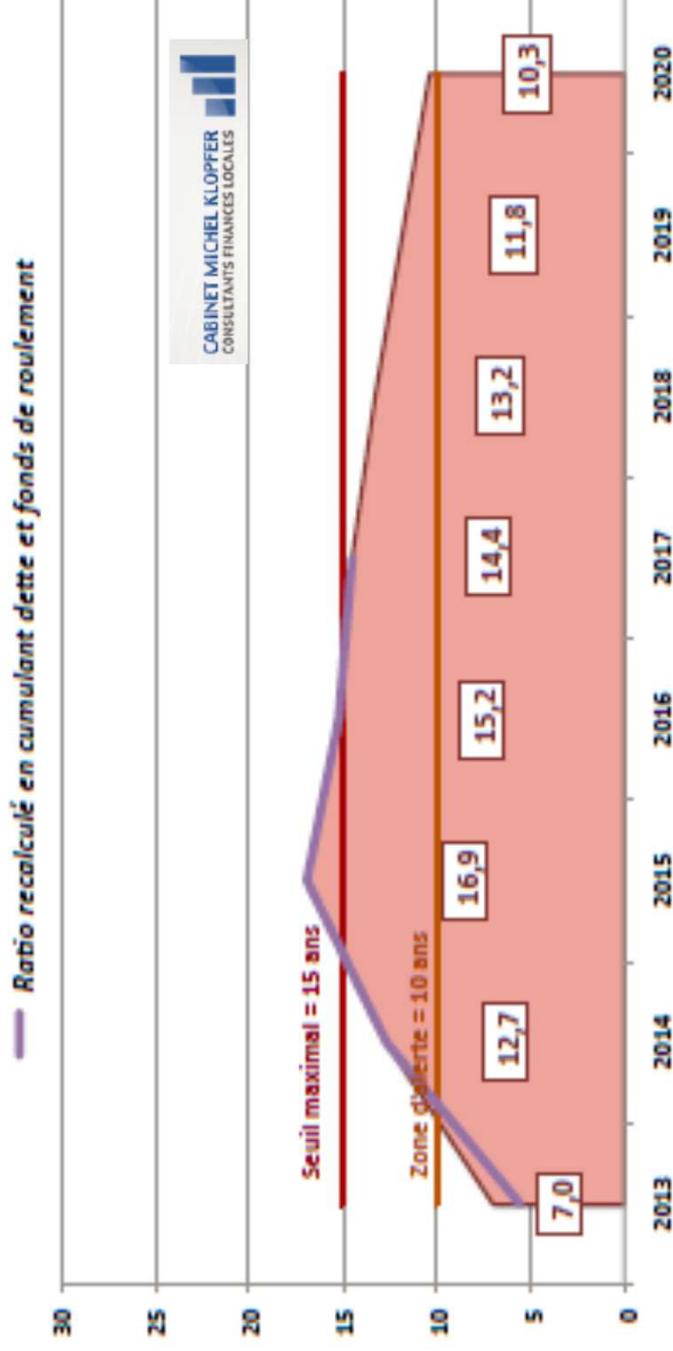
- Des mesures d'économies au niveau des dépenses de gestion (moyens des services, masse salariale, contributions aux partenaires...)
- Une revalorisation de la tarification des services et une adaptation de la fiscalité (↗ 1 % par an des taux de taxe ménage, du taux CFE et du taux VT porté progressivement de 1,8% à 1,9%)
- Un ajustement à la baisse du programme pluriannuel d'investissements (par report de 20 % de la PPI)

	Année pleine
Economies sur les dépenses de gestion	3 600 000
Revalorisation de la tarification des services	130 000
Adaptation de la fiscalité	900 000
Economies et ressources identifiées (effet année pleine)	4 630 000

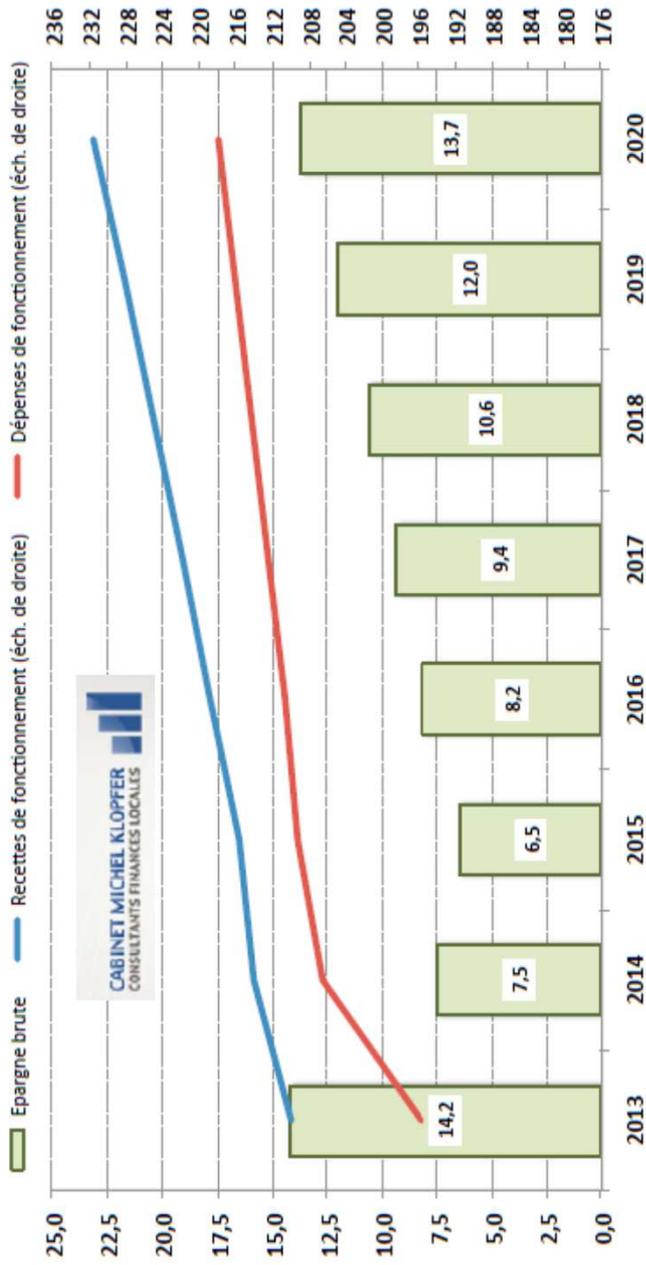


La mise en œuvre du pacte fiscal de 2013 sur la période 2015 - 2020 permettait de maintenir une situation financière et budgétaire saine

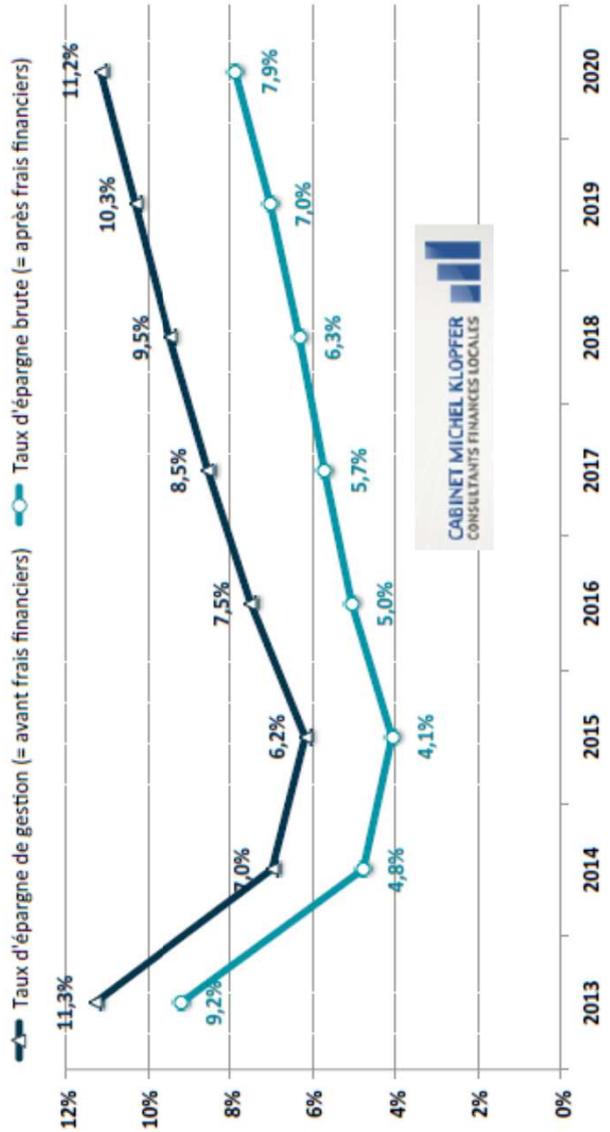
Evolution de la capacité de désendettement du budget général (en années)



Evolution de l'épargne brute du budget général (en M€)



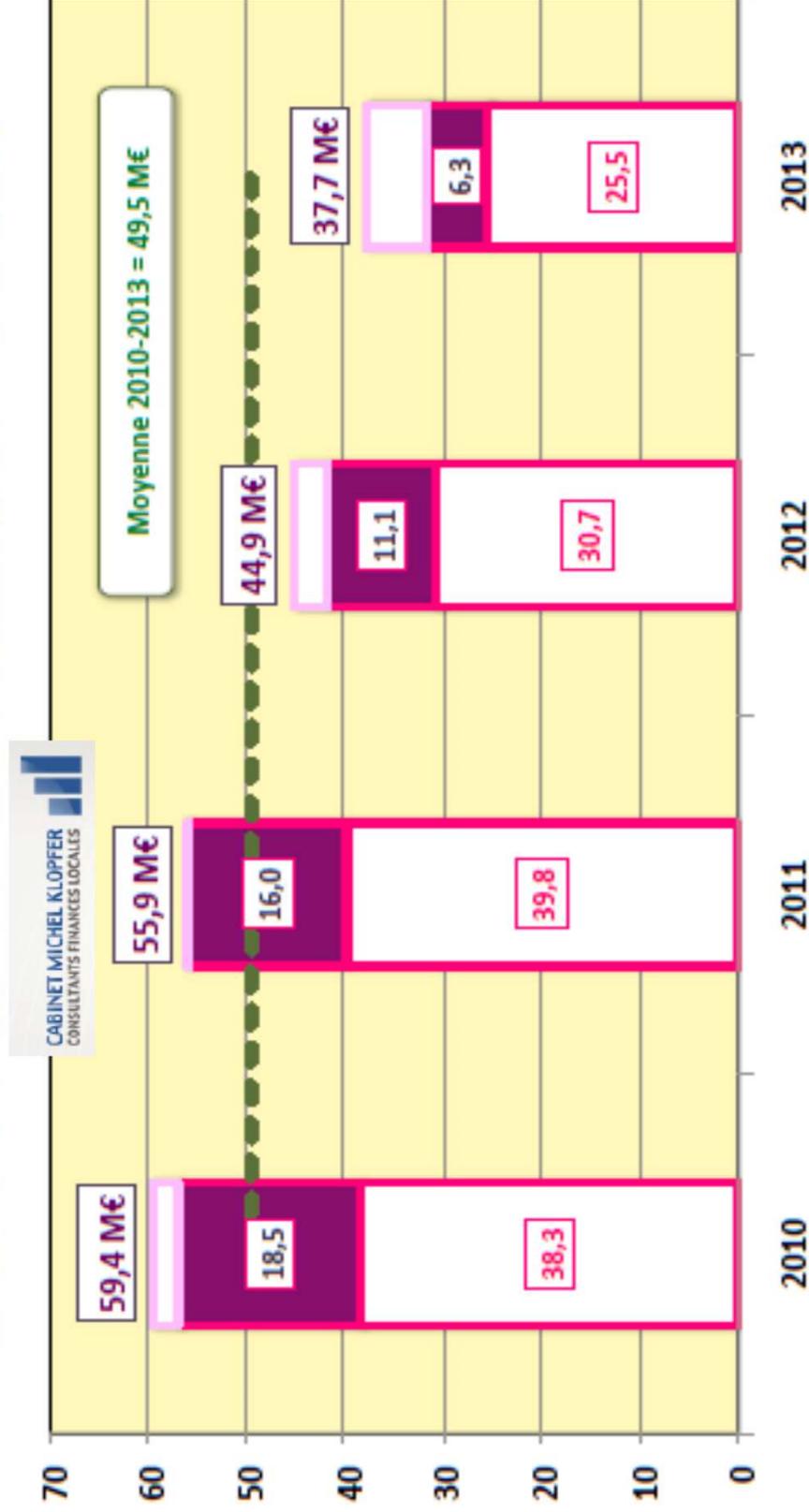
Evolution des taux d'épargne du budget principal



Une décélération du niveau des dépenses d'équipement est constatée sur la période 2010-2013

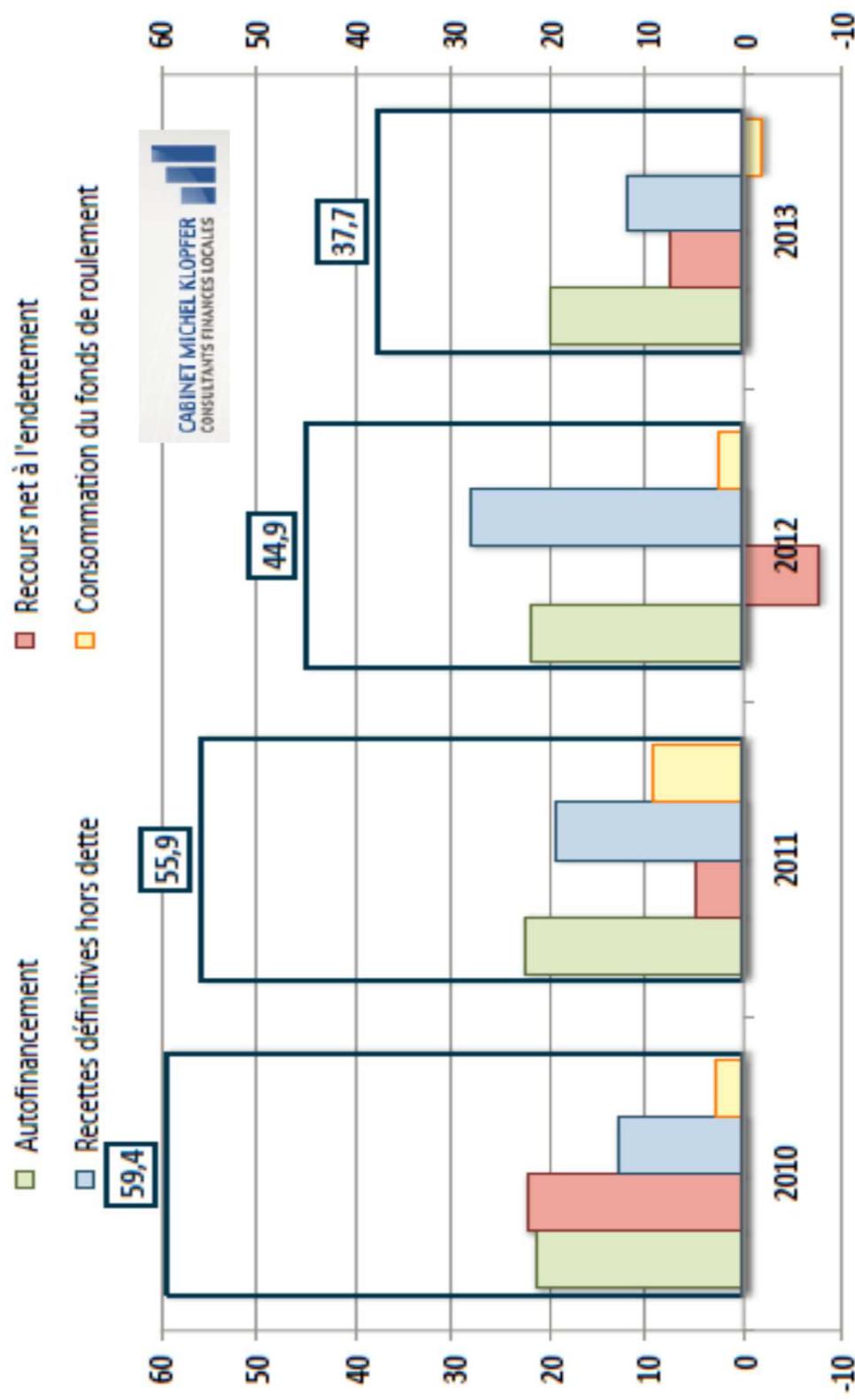
Investissements réalisés sur la période 2010 - 2013 (M€)

■ dont dépenses d'équipement
 ■ dont subventions versées
 ■ dont autres



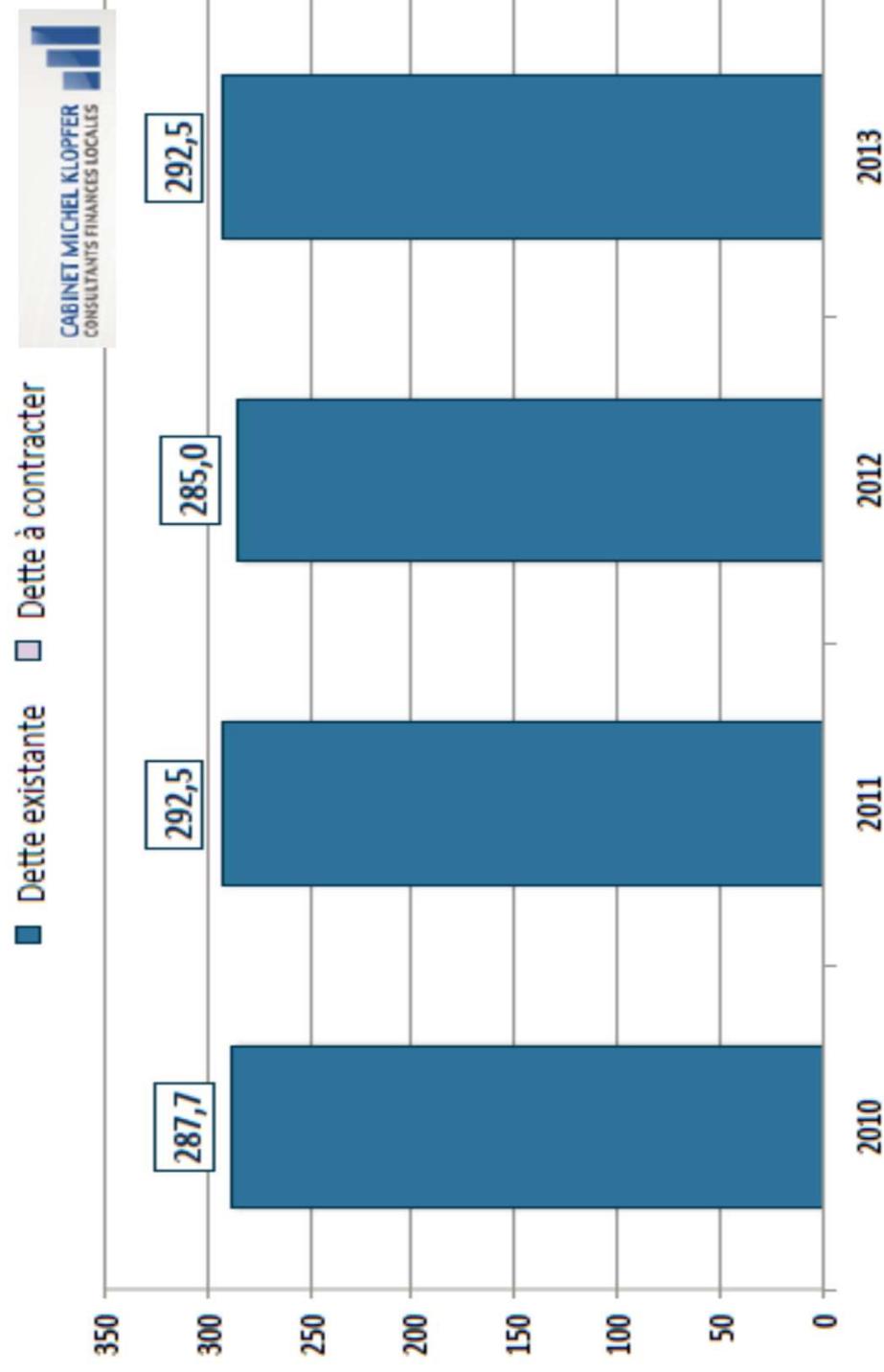
Cette modération permet de faire peu appel à l'emprunt sur la période, en moyenne 14% des dépenses d'équipement ont été financées par emprunt sur la période

Structure de financement des investissements (en M€)

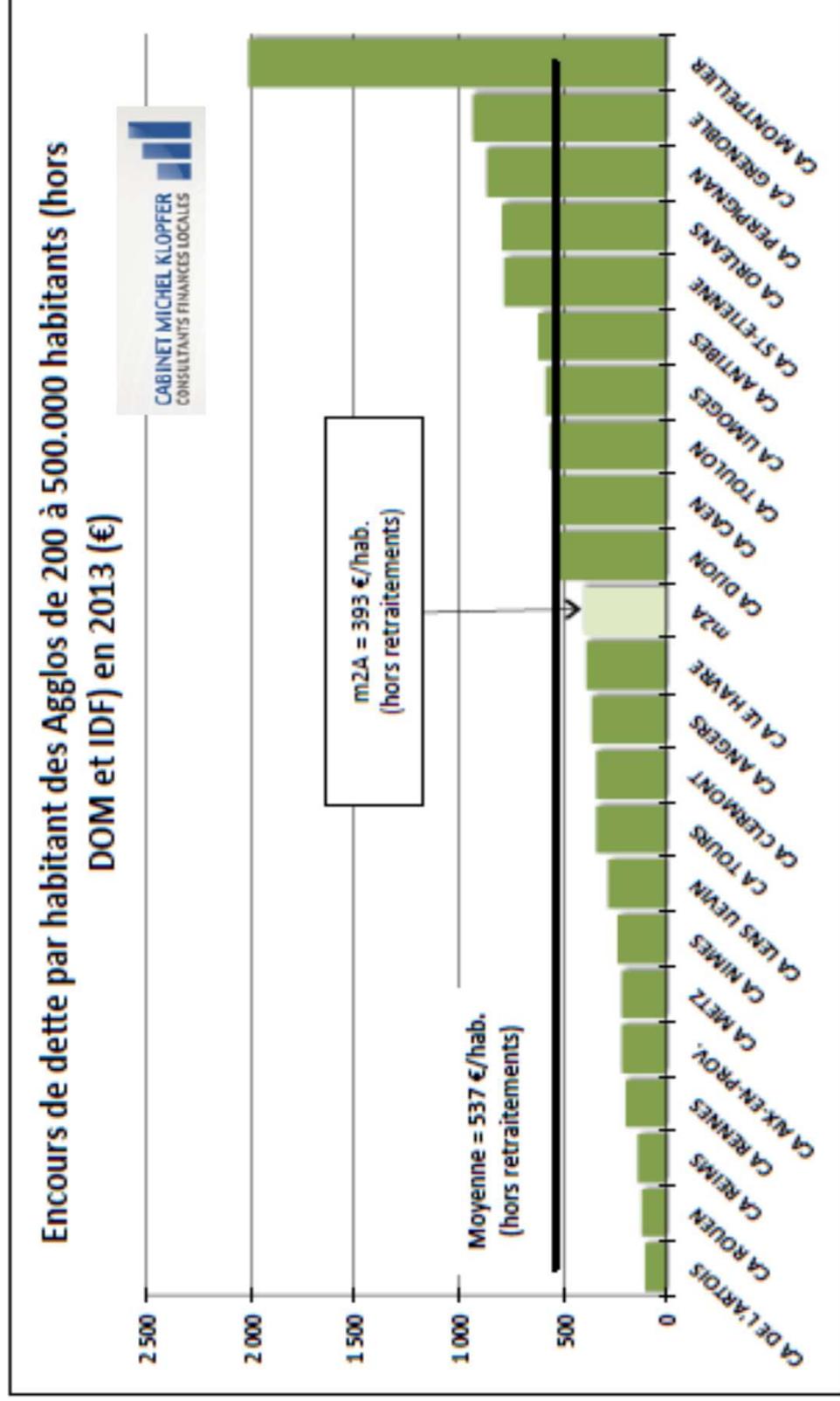


La dette portée par m2A sur le périmètre consolidé est stable sur la période, fluctuant entre 285 M€ et 293 M€ (100,5 M€ sur le budget général et 192 M€ sur le budget des transports)

Dettes du budget consolidé au 31/12 (en M€)



Sur le seul budget général, l'encours de l'agglomération rapporté à la population est légèrement inférieur à la moyenne des collectivités de la strate



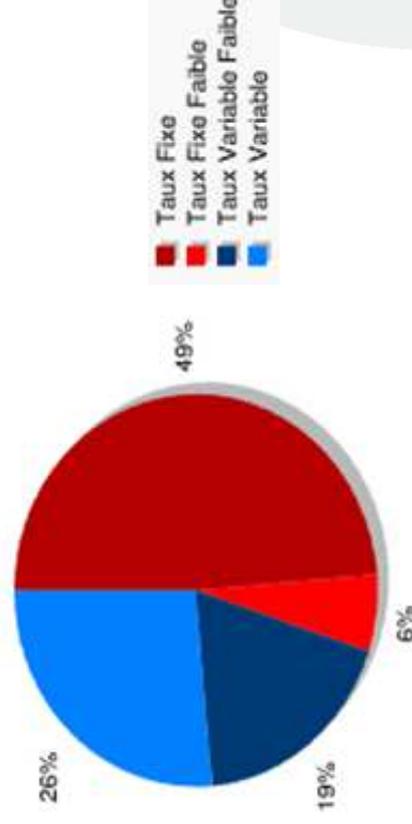
2. Une dette équilibrée et maîtrisée

Au niveau du budget général

- Le recours à l'emprunt ressort en 2014 à 23,9 M€ ce qui porte l'encours à fin de l'exercice 2014 à 117 M€
- Les caractéristiques des contrats réalisés en 2014 sont les suivantes :

CDC	0,9 M€ à Livret A + 0,60% sur 20 ans
Société Générale	5 M€ à 3,81% fixe sur 20 ans
Caisse d'Épargne	10 M€ à 2,69 % fixe sur 20 ans
SAAR LB	8 M€ à EURIBOR 6 mois + 1,20% sur 15 ans

- Les frais financiers liés devraient passer à 1,58% des dépenses réelles de fonctionnement à fin 2014, contre 1,57% en 2013
- Cette stabilisation s'explique par la mise en place à d'excellentes conditions des 4 emprunts réalisés cette année et par un environnement de taux d'intérêt très favorable



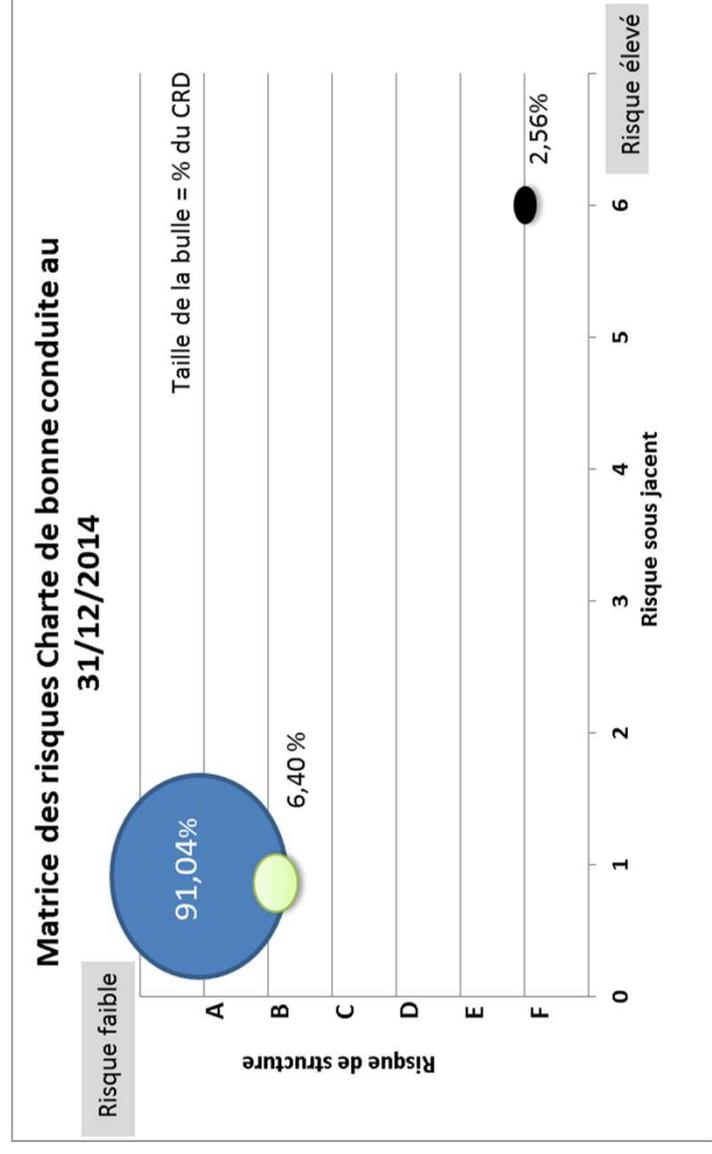
Au niveau du budget général

- Le coût de l'endettement (intérêts / encours de la dette) ressort à 2,8 % à fin 2014, contre 3,1% à fin 2013
- A fin 2014, la structure d'endettement est équilibrée entre taux fixes, taux variables et produits structurés, avec 48,6% de taux fixes classiques, 42,4% de taux variables classiques et 9% de produits structurés
- Avec 91% de produits non structurés, m2A se situe au-dessus de la moyenne des collectivités (88%)

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	56 956 919 €	48,66%	3,61%
Variable	30 938 011 €	26,43%	1,40%
Livret A	18 659 000 €	15,94%	2,99%
Barrière	7 488 968 €	6,40%	3,16%
Change	3 000 000 €	2,56%	14,89%
Ensemble des risques	117 042 899 €	100,00%	3,19%

Au niveau du budget général

- Au 31/12/2014, l'encours des prêts structurés représente 9% de l'encours total (contre 18,0% au 31/12/2013, et 19,0% au 31/12/2012)

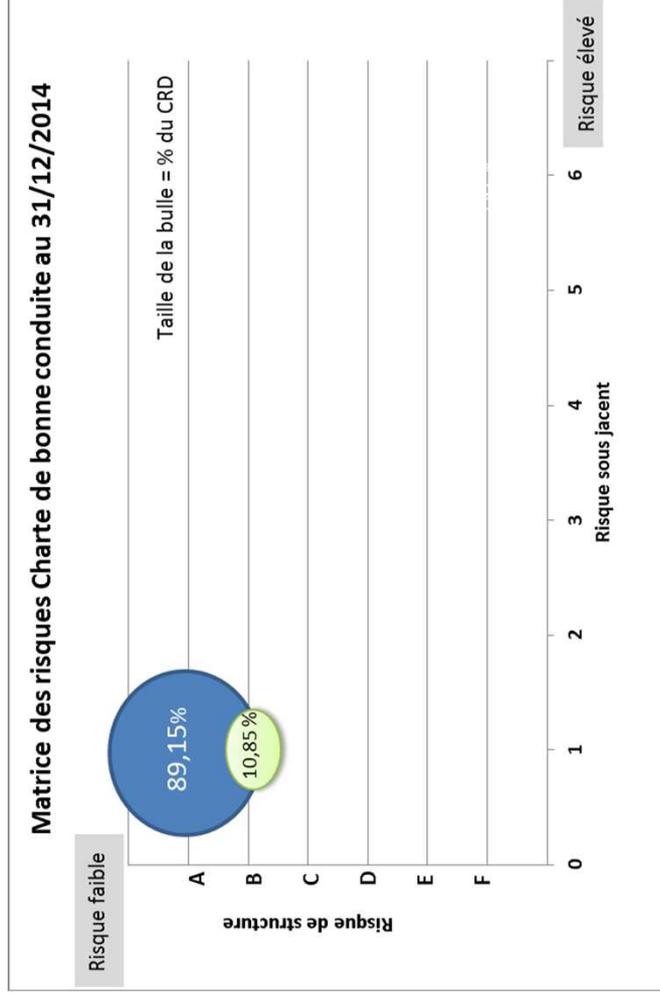


- La dette de m2A comprend 1 produit classé 6F, qui représente 2,56% de l'encours total (3,23% 31/12/2013). Il s'agit d'un prêt indexé sur des taux de change EUR/devise, mis en place en 2006 dans des proportions limitées dans un souci de diversification de l'encours

Au niveau du budget annexe des transports

- Partant d'un capital restant dû au 31/12/2013 de 130,8 M€ diminué du remboursement de l'amortissement annuel de 9,4 M€ et abondé par les réalisations nouvelles de 1,6 M€, l'encours de la dette du Budget Transports Urbains s'élève à 123,0 M€. **Soit un désendettement de 7,8 M€**

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	40 743 451 €	33,12%	3,90%
Variable	30 959 405 €	25,17%	0,25%
Livret A	37 967 899 €	30,86%	1,68%
Barrière	13 350 000 €	10,85%	3,71%
Ensemble des risques	123 020 755 €	100,00%	2,27%



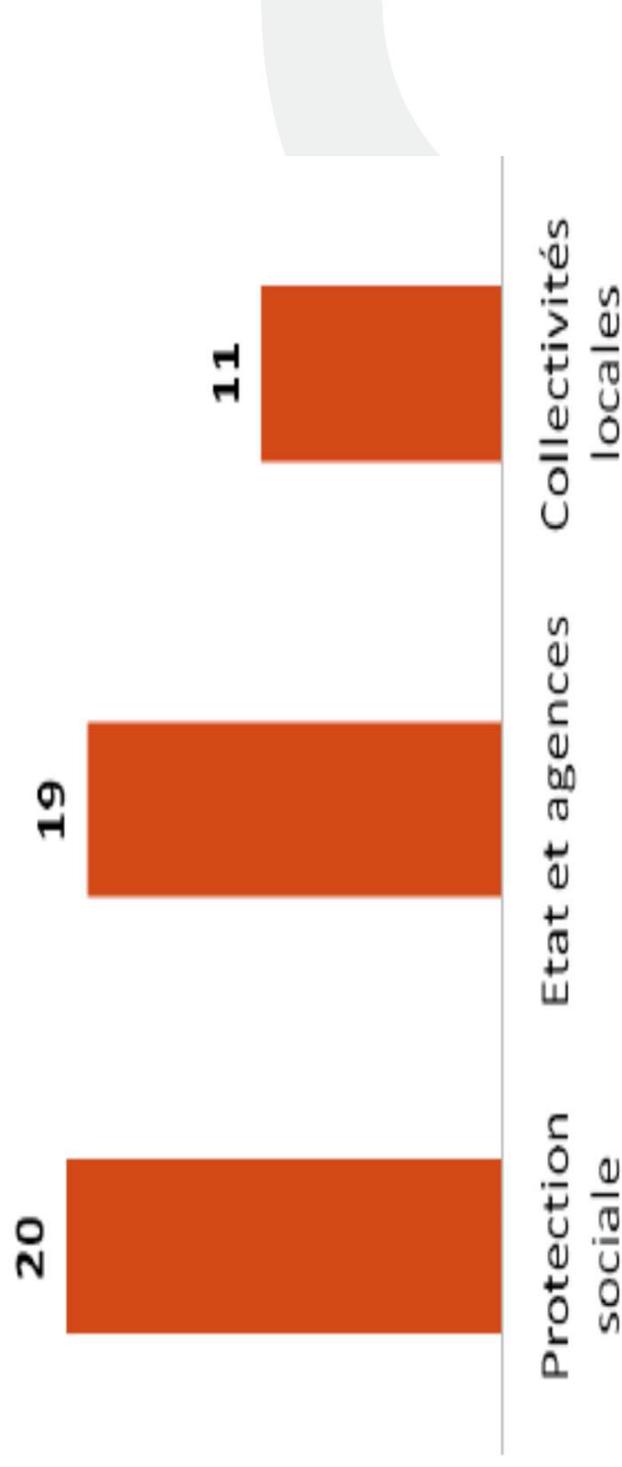
Au niveau du budget annexe du chauffage urbain

- La dette se compose de six emprunts tous classés en 1A sur l'échelle des risques pour un encours égal à 13,3 M€ au 31/12/2014, contre 12,3 M€ au 31/12/2013.
- Un emprunt de 2 M€ sur 15 ans a été contracté cette année auprès de la Saar LB à EURIBOR 6 mois + 1,20 %, destiné à compléter le financement de la rénovation de la centrale thermique de l'Illberg.

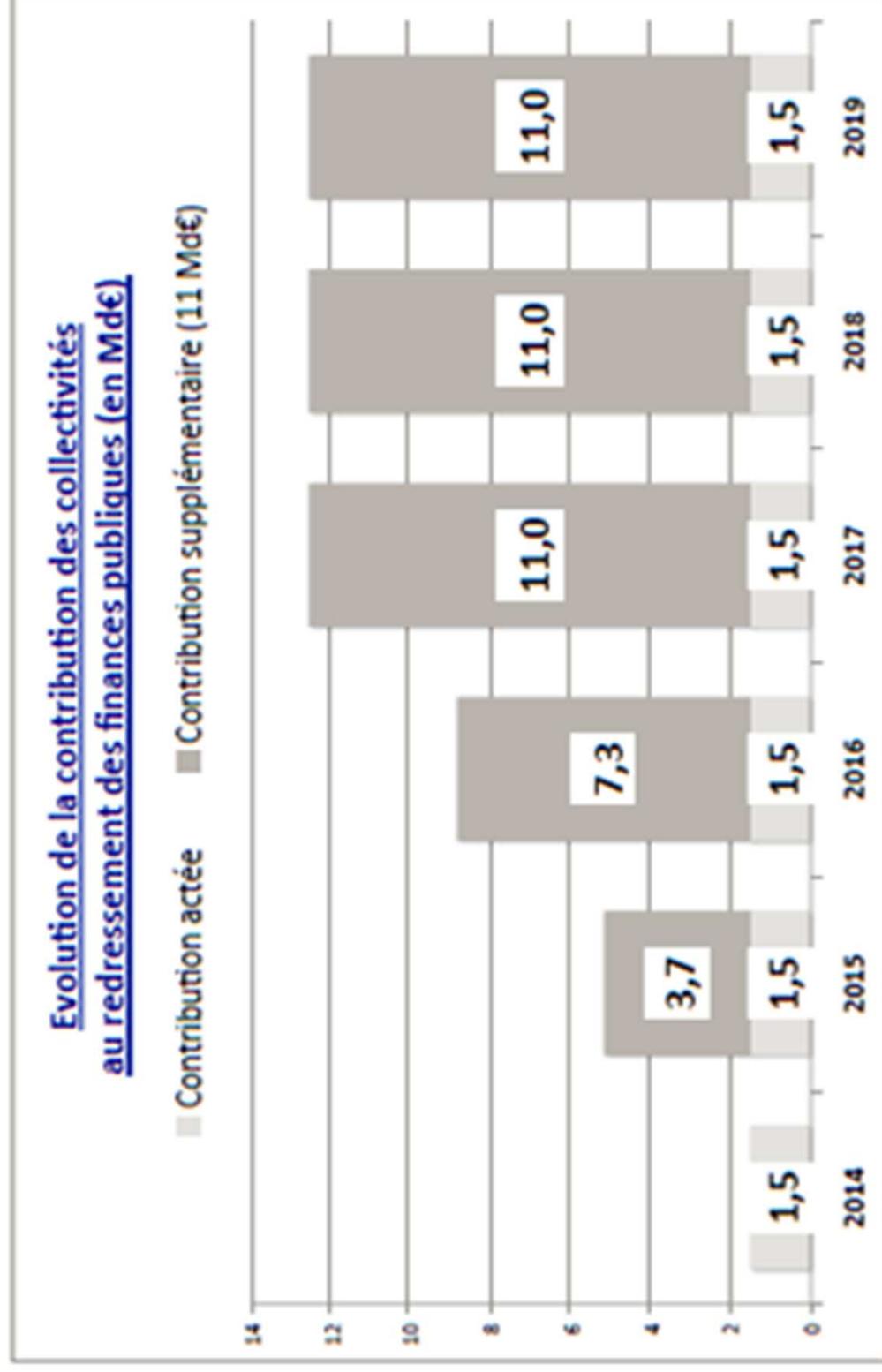
3. Un contexte extrêmement contraint du fait de la baisse des dotations de l'Etat et de l'absence de marges de manœuvre budgétaire

Le programme de stabilité 2014 - 2017 présenté après les élections municipales au conseil des ministres le 23 avril 2014 prévoit un plan d'économie de 50 Md€ pour le redressement des comptes publics

Ventilation du plan d'économies sur 2015-2017



Les collectivités locales sont impactées par une réduction des concours financiers de l'Etat de 11 Md€ à l'horizon 2017 (en plus des 1,5 Md€ déjà réalisés sur 2014)



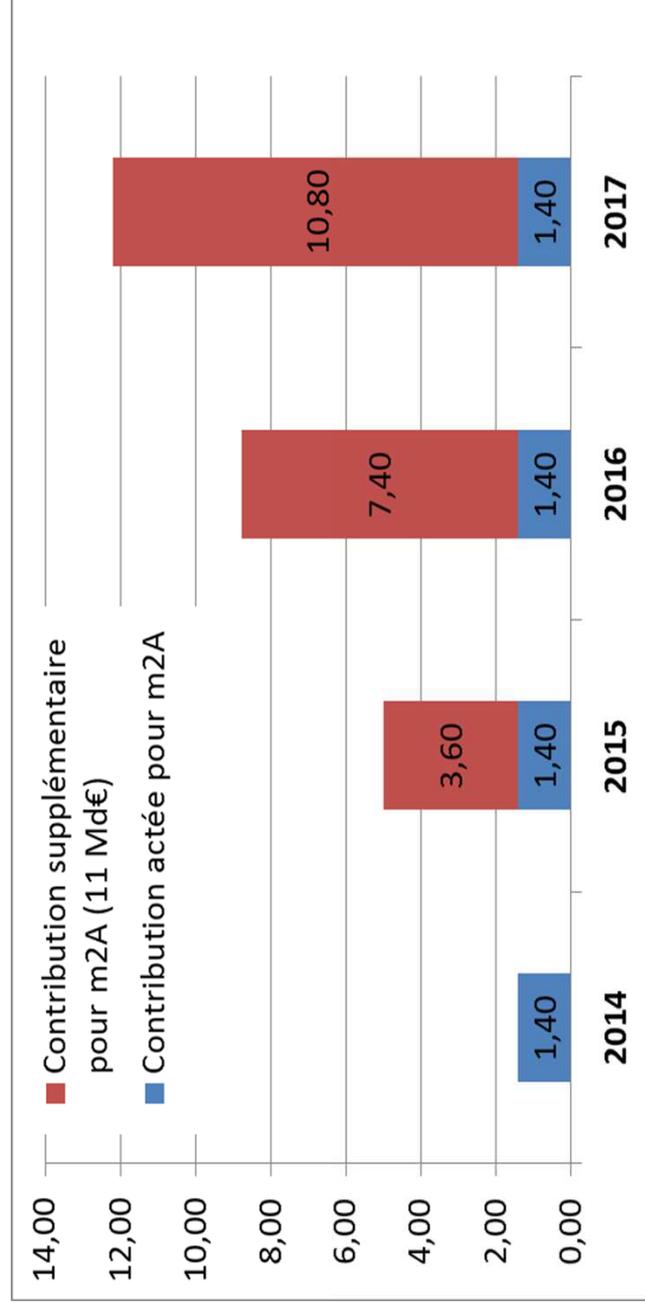
Les autres mesures significatives de la loi de finances pour 2015

- La montée en puissance du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) qui doit permettre à terme (2016) la redistribution de 2% des recettes fiscales locales (1,1 md €), n'est pas remise en cause. m2A n'est ni contributeur ni bénéficiaire (m2A au 1 330^{ème} rang pour un seuil d'éligibilité qui s'arrête au 1 276^{ème} rang) de ce fonds de péréquation
- Le taux de FCTVA progresse de 15,761 % à 16,404 % en compensation notamment de la hausse de la TVA en 2014 (passage à 20%)
- Les compensations fiscales versées aux collectivités vont continuer de baisser en 2015 entre - 7% et - 8%

Pour m2A l'application des mesures décidées par l'Etat en matière de baisse des dotations représente une perte de DGF d'un montant cumulé de 27,4 M€ à l'horizon 2017

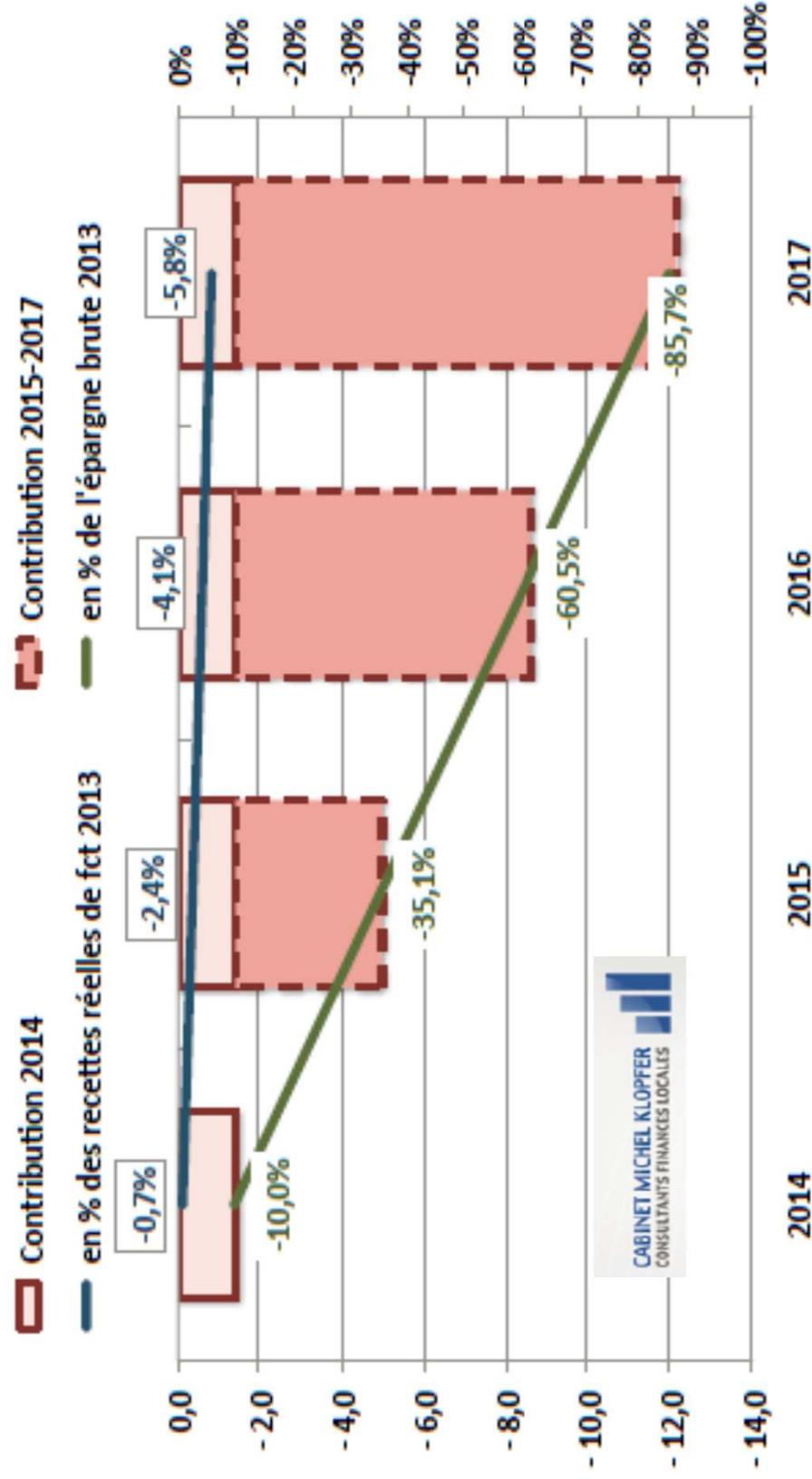
En M€ par rapport au CA 2013

	2014	2015	2016	2017
Contribution actée pour m2A	1,40	1,40	1,40	1,40
Contribution supplémentaire pour m2A (11 Md€)		3,60	7,40	10,80
Contribution totale cumulée	1,40	6,40	15,20	27,40



La ponction annuelle sur les recettes de m2A qui devrait avoisiner les 12,2 M€ en 2017 représente près de 6% des recettes de fonctionnement et 86% de l'épargne brute dégagée en 2013 par le budget principal

Contribution de m2A en M€ (estimation)



Les autres ressources majeures enregistreront de faibles évolutions voire des baisses en raison :

- De la dotation de compensation (23,9 M€) en recul depuis 2012 (-1,6% / an) à périmètre constant et qui devrait enregistrer une nouvelle baisse de l'ordre de 1,1% en 2015
- De la progression des bases des impôts économiques (CFE, CVAE, TASCOM, IFER, Taxe de séjour,...) très incertaine car dépendante de l'activité économique
- Du faible dynamisme des bases fiscales des impôts ménage (TH, TF, TEOM)
- Du désengagement progressif de la CAF en matière de périscolaire et de petite enfance

	CA 2013		
CFE	28,4 M€		Evolution modérée des différentes bases fiscales entre 0 et 1,5 %
CVAE	14,2 M€		
TASCOM	3,6 M€		
Taxe de séjour	0,4 M€		
IFER	0,8 M€		
Impôts ménages (taxe d'habitation, taxes foncières)	27 M€		Evolution physique très modérée et évolution forfaitaire décidée en loi de finances de 0,9%
TEOM	34,3 M€		
Dotation de compensation (ex CPS)	23,9 M€		En baisse de l'ordre de 1,1 %
Participation de la CAF - périscolaire et petite enfance	9 M€		En baisse conformément au désengagement progressif annoncé par la CAF

Au niveau des dépenses de fonctionnement les constats suivants s'imposent :

- La structure de charge de m2A en raison des compétences exercées (services à la population, transports urbains,...) est très rigide et fortement dépendante de variables exogènes (évol des charges de personnel, indexation des DSP, évol des coûts de l'énergie,...)
- D'importants efforts d'économie et de maîtrise des charges ont déjà été mis en œuvre au cours des dernières années, notamment à travers le pacte fiscal initié en 2013
- Seules des remises en cause de services ou niveau de services permettraient d'améliorer encore de façon significative le niveau de maîtrise des charges

4. Les orientations budgétaires

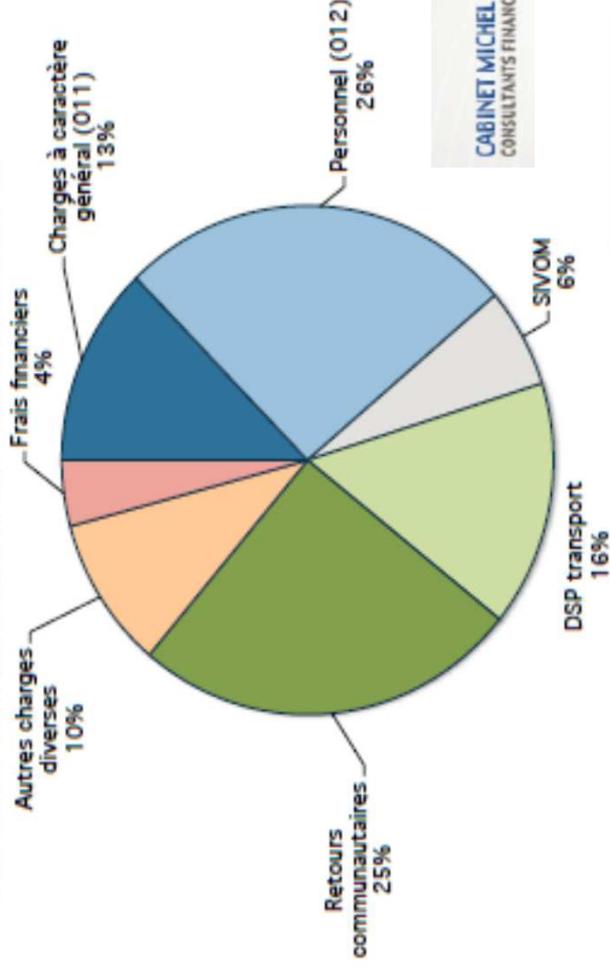
Le choix de la préservation des services rendus à la population en agissant :

- prioritairement sur la maîtrise des dépenses**
- sur la progression de nos ressources fiscales**

Priorité à la maîtrise des dépenses de fonctionnement

Le choix du maintien des services rendus à la population (en matière de transport, de périscolaire, de petite-enfance, de propreté, d'accueil dans les piscines, d'équipements sportifs et de loisirs,...) nous oblige à renforcer encore notre capacité à réaliser des économies pour aboutir à une parfaite maîtrise des dépenses de fonctionnement

STRUCTURE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
AU COMPTE ADMINISTRATIF CONSOLIDÉ 2013



Les charges à caractère général (29 M€) enregistreront une évolution de l'ordre de 1 % à périmètre constant (contre une progression de l'ordre de 1,7% à 2% anticipée dans le pacte fiscal de 2013, soit une économie de 300 K€) **grâce :**

- à la généralisation du budget global par pôle qui facilite la maîtrise des dépenses et des recettes par activité
- à d'importants efforts de maîtrise des dépenses (fournitures, moyens généraux, réorganisations internes, prestations,...)
- au niveau relativement modéré des coûts de l'énergie

Les charges de personnel ne devraient progresser que de l'ordre de 1% ce qui représente une économie de 1 million d'euros soit l'équivalent de 25 à 30 postes

La maîtrise des charges de personnel (60 M€) est indispensable malgré les progressions qui s'imposent à nous :

- Les décisions prises au plan national (revalorisations des catégories B et C, augmentation des cotisations,...) entraînent une augmentation automatique de la masse salariale de 0,77%
- Le GVT conduit à une augmentation automatique de 0,99% et diverses mesures locales 0,5%

Ramener cette progression à 1% suppose que dans le cadre du dialogue social continu mis en œuvre dans la collectivité soit définies les mesures susceptibles de répondre à certaines attentes des agents tout en conduisant un plan strict de maîtrise des effectifs (aucun recrutement sauf nécessité de service et remplacement partiel des agents quittant la collectivité) avec pour objectif premier de maintenir nos niveaux de services

Un effort sera demandé à nos partenaires extérieurs (organismes de regroupement et associations)

- Les participations au SIVOM (15,5 M€) pour le traitement et la collecte sélective n'augmenteront pas en 2015
- Les subventions périscolaire et petite enfance (512,3 M€) évolueront de 1,5% en 2015
- Les autres subventions (6,6 M€) seront en baisse de 5%
- La participation d'équilibre au budget annexe des transports (21,8M€) sera limitée aux évolutions contractuelles prévues dans les DSP

En matière d'investissement il nous apparaît indispensable de concilier l'atteinte de nos objectifs en matière de santé financière avec :

- Notre volonté de poursuivre les investissements incontournables pour renforcer l'attractivité de l'agglomération
- La nécessité de soutenir l'activité économique à travers le contexte de crise

- Les opérations recensées sur la période 2015 - 2020 font état d'un montant total de 191 M€ d'investissements
- Une baisse de l'ordre de 20 à 25 % des enveloppes d'investissement s'avère nécessaire

<i>En M€</i>	Invest	Sub & FDC	Total invest
Aménagement et infrastructures communautaires	22,1	10,7	32,9
Périscolaires et petite enfance	19,3	17,5	36,8
Développement économique, recherche et université	29,7	11,9	41,6
Equipements sportifs communautaires	18,3		18,3
Attractivité, tourisme, développement durable et habitat	2,7	13,1	15,8
Investissements annuels travaux et mobilier	37,8		37,8
Investissements divers	7,7	0,0	7,7
Total	137,7	53,3	191,1

5. Conclusion : Dans un contexte inédit de forte baisse des dotations de l'Etat, le maintien des services rendus à la population et d'un niveau d'investissement qui préserve l'activité économique et les enjeux de développement de l'agglomération le budget 2015 nécessite :

- un renforcement de nos efforts d'économie**
- et une hausse mesurée de la fiscalité**

- Malgré les efforts importants d'économie et de maîtrise des charges engagées, une évolution de la fiscalité s'avère nécessaire en 2015, elle concernera les impôts ménage (sauf la TEOM) et dans une moindre mesure la fiscalité des entreprises (CFE et Versement transport)

	Taux 2014	Taux 2015	Evol
CFE	26,48%	26,61%	0,5%
TH	8,77%	9,08%	3,5%
FB	0,426%	0,441%	3,5%
FNB	4,40%	4,55%	3,5%
TEOM	Taux par zone	Taux par zone	0,0%
VT	1,84%	1,89%	2,6%
	Hausse au 1er juillet 2015 dans la perspective d'un passage à 2 % au 1er juillet 2017		

6. Les priorités 2015

L'année 2015 sera marquée par de profonds changements institutionnels. L'agglomération mulhousienne doit être un acteur pro actif dans cette période

- **La place de Mulhouse dans la grande Région: m2A** est la 2^{ème} agglomération derrière Strasbourg, mais devant Nancy, Metz et Reims. Mulhouse doit jouer pleinement son rôle de pôle d'équilibre au sein de la grande Région et sera présente à la table des négociations.
- **Les évolutions de compétences et de périmètre :** actuellement, le projet de loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) est en discussion au parlement.

6. Les priorités 2015

Ce débat d'orientation budgétaire est le 4^{ème} qui s'articule autour des priorités définies par le projet communautaire :

- **Un territoire performant** pour favoriser la création d'emplois et renforcer la compétitivité de l'agglomération
- **Un territoire responsable** pour préserver le cadre de vie et préparer la transition durable de l'agglomération
- **Un territoire solidaire et attractif** pour conforter l'offre de service et contribuer au lien social dans l'agglomération

A. Un territoire performant

- **Développement économique** : devenir des ports Mulhouse-Rhin, finalisation de la SEM patrimoniale pour le site PSA, projet KMO sur le site de la Fonderie, Open Parc à DMC, Marie Louise, recrutement d'un chargé de mission mobilisé sur la prospection et le développement économique
- **Innovation** : candidature French Tech, soutien aux projets innovants Eco Treve..., structuration de la filière numérique, matériaux et de la croissance verte (économie circulaire)
- **Université** : démarrage des travaux du Learning Center, soutiens aux projets
- **Tourisme** : poursuite des investissements au parc zoologique et botanique

B. Un territoire responsable

- **Transports** : finalisation du Plan de Déplacement Urbain, préparation de la future DSP, élaboration d'un pass mobilités
- **Energie** : finalisation du plan stratégique et opérationnel de la transition énergétique, du schéma directeur des réseaux de chaleur avec la consolidation des réseaux de chaleur existants et notamment raccordement des Hôpitaux à la centrale de l'Ilberg, mise en place de la plateforme locale du service public de l'efficacité énergétique
- **Déchets et propreté** : poursuite du développement de la collecte sélective et du programme de prévention des déchets, élaboration d'un plan propreté
- **Biodiversité et agriculture durable**: convention avec la chambre d'agriculture

C. Un territoire solidaire et attractif

- **Habitat et logement** : signature du nouveau contrat unique Politique de la ville et début de la mise en œuvre, aires de grands passage des gens du voyage, adaptation à mi-mandat du Programme Local de l'Habitat
- **Petite enfance et périscolaire** : créations et extensions de nouveaux sites au cours de cette année: Galfingue, Mulhouse, Rixheim, Steinbrunn-le-Bas
- **Sport et équipements communautaires** : remise en service de la patinoire, animation du centre sportif régional



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2015

Publication : 18/02/2015

Certifié conforme
Délibération exécutoire le 18/02/2015
Le Président Signé

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL
Président

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 16 février 2015

57 élus présents (90 en exercice, 11 procurations)

Monsieur Nazon est désigné secrétaire de séance.

**POLE METROPOLITAIN - PRESENCE DE MULHOUSE ALSACE
AGGLOMERATION AU SALON INTERNATIONAL DES PROFESSIONNELS DE
L'IMMOBILIER (MIPIM) DE CANNES 2015 (211/ 7.4/ 271C)**

Depuis 2007, m2A est présente au Salon de l'Immobilier d'Entreprise (MIPIM) à Cannes.

La participation à cet événement a pour objectif de promouvoir l'offre immobilière et foncière de l'agglomération auprès des investisseurs français et étrangers. Elle permet notamment de valoriser son image auprès des acteurs de l'immobilier et du développement économique et de nouer des relations avec des investisseurs et/ou promoteurs.

Une présence régulière au MIPIM favorise les prises de contacts avec des investisseurs non présents pour l'instant sur le territoire de m2A et permet d'entretenir les contacts initiés les années précédentes. A titre d'exemple, une trentaine de rendez-vous ont eu lieu sur le stand de Mulhouse en 2014, sans compter les nombreux contacts informels noués à cette occasion.

Cette présence régulière au MIPIM a ainsi permis de commercialiser les premiers projets du Quartier d'Affaires Mulhouse TGV mais également de faire connaître la dynamique économique du territoire. L'ensemble des zones d'activités de m2A en cours de commercialisation (ex : Parc des Collines, Marie-Louise) est mis en avant, afin de faire connaître ces opportunités aux investisseurs.

Jusqu'en 2011, m2A était présente dans le cadre de la Métropole Rhin-Rhône. Avec la constitution du Pôle métropolitain Strasbourg-Mulhouse, les élus de l'agglomération ont décidé que les deux agglomérations se présenteraient

ensemble. Les deux collectivités entendent poursuivre leur collaboration pour l'année 2015.

D'une part, conformément aux engagements pris dans le cadre du Pôle métropolitain Strasbourg-Mulhouse, le montage de cette participation a été effectué avec les moyens propres des deux collectivités.

D'autre part, il est convenu que l'organisation administrative et financière du salon a été répartie, concernant l'édition 2015, entre les deux agglomérations. Le coût prévisionnel des dépenses communes est évalué à 105 000 € HT maximum, dont la location de stand. L'ensemble des frais communs se répartit en 2/3 pour l'Eurométropole de Strasbourg et 1/3 pour l'agglomération mulhousienne.

La mutualisation du stand avec Strasbourg permet de réduire le coût de cette opération tout en permettant à l'agglomération mulhousienne de renforcer sa visibilité, en étant présente sur un salon international d'une importance majeure pour les investisseurs.

La répartition définitive des charges entre les deux partenaires sera fixée une fois les différentes factures validées et consolidées. La part des dépenses prévisionnelles communes, pour ce qui concerne l'agglomération mulhousienne, est estimée à 35 000 € HT.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2015 – Chapitre 11 - Compte 6042 – enveloppe 7093 "Prestations MIPIM".

La convention ci-jointe a pour but de formaliser les flux financiers décrits ci-dessus.

Le Conseil d'Agglomération :

- approuve ce qui précède
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir avec les autres territoires.

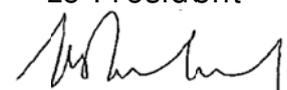
P.J. : 1 convention

Pour Extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services



Christian NAZON

CERTIFIÉ CONFORME
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 18/02/15
(loi du 2.3.1982 mod. ART. 17)

Le Président

Jean-Marie BOCKEL

**CONVENTION DE FINANCEMENT
DE LA PARTICIPATION AU MARCHÉ INTERNATIONAL
DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER (MIPIM)
DU 10 AU 13 MARS 2015 A CANNES**

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), dont le siège est à MULHOUSE, 2 rue Pierre et Marie Curie, BP 90019, 68948 MULHOUSE CEDEX 9, représentée par son Président Monsieur Jean-Marie BOCKEL, agissant en exécution d'une délibération du Conseil d'Agglomération en date du 16 février 2015,

Et

L'Eurométropole de Strasbourg, dont le siège est à STRASBOURG, 1 Parc de l'étoile, 67076 STRASBOURG, représentée par son Président Monsieur Robert HERRMANN, agissant en exécution de deux délibérations des Conseils des 23 octobre 2009 et du 23 septembre 2011,

Exposent ce qui suit :

PREAMBULE

Les deux collectivités composant le pôle métropolitain Strasbourg-Mulhouse se sont respectivement dotées de stratégies économiques, priorisant les actions et les secteurs clés à favoriser.

En ce sens, un important travail d'image, de notoriété et de marketing territorial est à mettre en œuvre pour faire connaître les projets des deux collectivités.

Aussi dans une logique de rapprochement et de synergies les deux collectivités ont souhaité s'exposer sous une bannière commune, dès 2012, celle du pôle métropolitain Strasbourg-Mulhouse.

Aujourd'hui, ces acteurs travaillent à la réalisation concrète de projets et d'actions qui permettent de donner corps à cet espace en construction.

L'espace métropolitain est en devenir et se doit de conforter sa notoriété au-delà de son périmètre, notamment à l'égard des prescripteurs et investisseurs.

C'est pourquoi il est apparu nécessaire et souhaitable aux élus de poursuivre les actions permettant d'installer cette notoriété et de continuer à faire connaître les projets et ambitions du pôle métropolitain Strasbourg-Mulhouse.

C'est à ce titre que le pôle métropolitain Strasbourg-Mulhouse a décidé de participer une nouvelle fois au Salon du MIPIM (Marché International des Professionnels de l'Immobilier), qui se déroule à Cannes du 10 au 13 mars 2015 et rassemble les grandes collectivités ou métropoles européennes et des investisseurs immobiliers nationaux et internationaux, en y louant, un espace commun d'exposition de 77 m².

D'un commun accord, les collectivités se répartissent l'organisation administrative et financière de l'opération pour le compte des deux territoires, selon les modalités définies dans la présente convention.

Article 1 - Objet de la convention

La gestion technique et financière des prestations communes a été répartie entre les 2 agglomérations, selon la clé de répartition 1/3 pour Mulhouse et 2/3 pour Strasbourg.

La présente convention a pour objet la répartition du financement des frais communs payés par chaque agglomération.

Article 2 - Conditions financières, acompte et modalités de règlement

Chaque collectivité acquitte directement sa quote-part de la location du stand auprès de l'organisateur Reed Midem dans les délais fixés par celui-ci.

Chaque collectivité prend par ailleurs en charge les démarches et expose directement les frais de déplacement et d'hébergement liés à sa propre représentation, ainsi que les dépenses qui lui sont propres.

Les frais communs supportés par les deux agglomérations font l'objet d'une répartition entre les partenaires financiers communs.

Liste des dépenses communes :

- Habillage du stand
- Agence de communication
- Traiteur
- Envoi de matériel groupé (maquette, plaquettes...)
- Divers (électricité, nettoyage, autre...)

Le montant total prévisionnel des dépenses communes s'élève à 105 000 € HT (sous réserve de confirmation des derniers devis en attente et hors location de l'espace dont le montant est directement pris en charge par chaque collectivité).

Par conséquent, m2A s'engage à verser, sur justificatif, après l'événement, le tiers de l'ensemble des dépenses énumérées ci-dessus, déductions faites des avances qu'elle aurait effectuées.

Article 3 - Nature et justification des dépenses

m2A adressera, à l'issue de la signature de la présente convention et de la manifestation, le versement du montant dû, dans les 30 jours à compter de la réception des pièces justificatives, sur le compte de la Banque de France, 30001 00806 C67200 00000 56.

Article 4 - Durée

La présente convention prend effet à la date de sa signature. Elle prendra fin avec la libération du versement de la participation financière de m2A, à l'issue de la manifestation, et, dans les 30 jours à compter de la réception des pièces justificatives.

Article 5 - Publicité

Toute communication portera la mention des deux entités, ou à défaut, celle du pôle métropolitain Strasbourg-Mulhouse.

Fait à Strasbourg, le 2 mars 2015
en 2 exemplaires originaux

Robert HERRMANN
Président de Strasbourg Eurométropole



Jean-Marie BOCKEL
Président Mulhouse Alsace Agglomération





Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2015

Publication : 18/02/2015

Certifié conforme
Délibération exécutoire le 18/02/2015
Le Président Signé

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL
Président

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 16 février 2015

**57 conseillers présents (90 en exercice, 11 procurations)
Monsieur Nazon est désigné secrétaire de séance.**

RENOUVELLEMENT DE L'AVANCE DE TRESORERIE CONSENTIE A LA SERM
(0502/ 7.7/ 272C)

Par délibération du 22 mars 2013, m2A a accordé une avance de trésorerie de 3 000 000 € à la SERM dans le cadre de la convention publique d'aménagement « Renouvellement Urbain par le Développement de l'Immobilier d'Entreprise » (RUDIE). Cette avance a été reconduite sur 2014 par délibération du 27 juin 2014.

La convention publique d'aménagement, signée le 9 janvier 2004 prévoit en effet en son article 21 le versement d'avances de trésorerie de manière à couvrir les besoins temporaires de trésorerie de l'opération conformément aux dispositions définies à l'article L 1523-2-4° du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Afin d'assurer à la SERM la couverture des besoins de trésorerie générés par le portage foncier important et les difficultés de requalification du site industriel du fait des importantes contraintes environnementales qui s'y appliquent, et en réponse à la demande de la société, il est proposé au conseil d'agglomération de reconduire l'avance sur 2015.

Cette avance, sans intérêts, sera remboursée au plus tard le 31 décembre 2015.

Les crédits nécessaires pour le règlement de cette opération seront inscrits au budget 2015.

Le CONSEIL D'AGGLOMERATION,

- accorde la reconduction sur 2015 de l'avance de trésorerie de 3 000 000 € consentie à la SERM sur l'opération RUDIE,
- et charge M. Le Président ou son Vice-Président délégué de signer l'avenant à la convention du 28 juin 2012 dont le projet est annexé à la présente délibération.

Pour Extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services



Christian NAZON

CERTIFIE CONFORME
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 18/02/15
(loi du 2.3.1982 mod. ART. 17)

Le Président



Jean-Marie BOCKEL

**AVENANT A LA CONVENTION D'AVANCE DE TRESORERIE
DU 28 JUIN 2012**

Entre

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) représentée par le Président ou son Vice Président délégué, agissant en vertu de la délibération du conseil d'agglomération du 16 février 2015 réceptionnée par Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Mulhouse le

d'une part,

et la Société d'Équipement de la Région Mulhousienne (SERM), ayant son siège 5 rue Lefebvre à Mulhouse, et représentée par son Directeur

d'autre part.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Afin de permettre à la SERM de couvrir les besoins de trésorerie importants générés par un portage foncier important et des difficultés de requalification des sites industriels en raison des réglementations d'environnement qui s'y appliquent, m2A lui accorde la reconduction sur 2015 de l'avance de trésorerie consentie sur l'opération RUDIE.

ARTICLE 2 :

Cette avance de trésorerie devra être remboursée par la SERM au plus tard le 31 décembre 2015.

Fait en double exemplaire
A Mulhouse, le
Pour le Président
Le Vice Président délégué

Pour la SERM

Laurent RICHE

Le Directeur Général



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2015

Publication : 18/02/2015

Certifié conforme
Délibération exécutoire le 18/02/2015
Le Président Signé

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL
Président

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 16 février 2015

**57 conseillers présents (90 en exercice, 11 procurations)
Monsieur Nazon est désigné secrétaire de séance.**

**RENOUVELLEMENT D'UNE CONVENTION POUR LA FOURNITURE DE
CARBURANT GPL AU GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE
MULHOUSE ET SUD ALSACE (121 / 1.4 / 267 C)**

En avril 2010, le Centre Hospitalier de Mulhouse et m2A ont passé une convention pour autoriser quelques véhicules légers du Centre Hospitalier à s'approvisionner en carburant GPL, à la station service m2A située au Centre Technique Communautaire à Didenheim.

Cette convention arrivant à échéance au 31/03/2015, il est proposé de la renouveler, sur les mêmes conditions que précédemment.

Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

Le Conseil d'Agglomération :

- approuve la convention,
- charge Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention

P.J. : Projet de convention

Pour Extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Christian NAZON

CERTIFIE CONFORME
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 18/02/15
(loi du 2.3.1982 mod. ART. 17)

Le Président

Jean-Marie BOCKEL



**CONVENTION POUR LA FOURNITURE DE CARBURANT GPL
POUR LE GROUPE HOSPITALIER
DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE**

Entre d'une part

Le GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE

87 avenue d'Altkirch

BP 1070

68051 Mulhouse Cedex

Représenté par Madame Danielle PORTAL, Directrice du Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace

Désigné ci-après « Le Groupe Hospitalier »

et d'autre part

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION (m2A),

2 rue Pierre et Marie Curie

BP 90019

68948 Mulhouse Cedex 9

Représentée par Madame Lara MILLION, Vice-Présidente de Mulhouse Alsace Agglomération, conformément à une délibération du Conseil d'Agglomération en date du 16 février 2015

Désignée ci-après « L'Agglomération »

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions suivant lesquelles l'Agglomération fournit au Groupe Hospitalier le carburant GPL (Gaz de Pétrole Liquéfié) nécessaire à ses véhicules.

Le nombre de véhicules concernés pour l'année 2015 sera de six (6) véhicules. Toutefois le parc de véhicules du Groupe Hospitalier fonctionnant au GPL pourra évoluer au fil du temps.

Article 2 – Modalités de délivrance du carburant

Chaque véhicule sera doté d'un badge d'identification.

Le Groupe Hospitalier veillera à informer le personnel concerné des conditions suivantes de délivrance du carburant :

- les agents du Groupe Hospitalier viendront faire le plein des véhicules au Centre Technique Communautaire de Didenheim – 119 route de Dornach – du **lundi au vendredi, de 8h00 à 17h00**.

- le chauffeur du Groupe Hospitalier présente son badge sur la borne de la pompe, indique le kilométrage au compteur du véhicule et se sert en G.P.L.

Les véhicules autorisés à s'approvisionner en carburant sont listés en annexe à la présente convention. L'annexe pourra être modifiée, après accord des deux parties.

Article 3 – Modalités de mise à disposition des badges

Les badges seront mis **gracieusement** à la disposition du Groupe Hospitalier.

En cas de perte, vol ou détérioration rendant les badges inutilisables, le Groupe Hospitalier informera l'Agglomération dans les plus brefs délais.

Le remplacement du badge sera facturé au tarif d'acquisition par l'Agglomération.

Les badges restent la propriété de l'Agglomération, ils seront restitués en cas de destruction ou de vente du véhicule.

Article 4 – Suivi des consommations – facturation – délais de paiement

Mensuellement, un état détaillé des prises de carburant sera annexé à la facture.

L'état indiquera :

- ↪ la date de la prise de carburant
- ↪ l'immatriculation du véhicule
- ↪ le type et le volume de carburant délivré

Une facture sera établie mensuellement, en un original, portant les indications suivantes :

- Nom, n° Siret et adresse du créancier,
- Le numéro de son compte bancaire ou postal,
- La quantité de GPL livrée,
- La date de livraison,
- Le montant hors TVA du prix du litre de GPL,
- Le montant total des fournitures livrées.

Le carburant sera facturé sur la base du prix d'achat et des coûts d'exploitation de la station service, correspondant à 5% du prix d'achat du carburant. L'Agglomération ne bénéficie d'aucune rémunération pour cette prestation.

Les créances seront adressées au GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE

Direction des Services Economiques et Techniques

Service comptabilité

87 avenue d'Altkirch - B.P : 1070

68051 MULHOUSE CEDEX

Le paiement s'effectuera par virement administratif, suivant les règles de la comptabilité publique hospitalière et selon la réglementation en vigueur.

Le délai global de paiement ne pourra excéder 50 jours selon les dispositions de l'article 98 du Code des Marchés Publics. Il débute à compter de la date de réception de la facture par le Groupe Hospitalier.

Article 5 – Responsabilité

Le Groupe Hospitalier est responsable des dommages causés aux installations de l'Agglomération ou aux tiers résultant du non-respect, par ses agents, des modalités de délivrance du carburant décrites à l'article 2 de la présente convention.

L'Agglomération est responsable des dommages subis par les agents du Groupe Hospitalier du fait d'un mauvais entretien des installations de délivrance du carburant.

L'Agglomération ne pourra être tenue pour responsable en cas d'interruption temporaire de distribution de carburant GPL, quelle qu'en soit la cause.

Article 6 – Entrée en vigueur de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter du 1^{er} avril 2015.

Article 7 – Durée de la convention

La convention est conclue pour une durée de 5 ans, sauf dénonciation expresse par le Groupe Hospitalier ou l'Agglomération.

En cas de résiliation, le contractant respectera un préavis de trois mois, il notifiera sa demande par lettre recommandée avec accusé de réception postal.

Aucune indemnité ne sera due en cas de résiliation de la présente convention.

Article 8 – Litige

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec des voies amiables de résolution, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention devra être porté devant les juridictions compétentes.

Fait à Mulhouse, le _____
En quatre exemplaires originaux.

Pour Mulhouse Alsace Agglomération

Pour le Groupe Hospitalier de la
Région de Mulhouse et Sud Alsace

La Vice-Présidente,

La Directrice,

Lara MILLION

Danielle PORTAL

ANNEXE n° 1

LISTE DE VEHICULES AUTORISES POUR LA PRISE DE CARBURANT GPL

Les véhicules concernés au 01/04/2015 sont :

- Renault Clio - n° d'immatriculation : BF 393 JW
- Renault Clio - n° d'immatriculation : BF 492 JW
- Renault Clio - n° d'immatriculation : BF 525 JB
- Renault Clio - n° d'immatriculation : BF 537 JB
- Renault Clio - n° d'immatriculation : BF 675 JW
- Renault Clio - n° d'immatriculation : BF 736 JB